Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux

Christine Lagarenne et Nadine Legendre*

Un « actif pauvre » (« *working poor* ») est une personne active, occupée ou non pendant plus de six mois, qui appartient à un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France, près des trois quarts des individus dans cette situation ont effectivement tenu un emploi au moins un mois. Ces « travailleurs pauvres » sont environ 1 300 000. Ils représentent 6 % de la population qui est active durant la majeure partie de l'année 1996. La plupart ont occupé un emploi toute l'année 1996 en tant qu'indépendant (350 000), salarié sous contrat à durée indéterminée à temps complet (270 000) ou à temps partiel (106 000) ou comme salarié sous une forme particulière d'emploi (134 000). Les autres ont connu à la fois l'emploi et le chômage au cours de l'année, ou des périodes d'inactivité.

En dehors d'éventuels épisodes de chômage, le caractère temporaire ou instable de l'emploi, le temps partiel, l'absence de qualification, le fait de débuter sa vie professionnelle constituent autant de facteurs individuels tendant à augmenter le risque de pauvreté. À ces facteurs individuels s'ajoutent ceux résultant des caractéristiques du ménage d'appartenance, la taille et le nombre de ses membres contribuant à ses ressources par leur apport personnel.

Trois travailleurs pauvres sur quatre tirent de leur activité moins de 3 500 francs par mois. Quand leurs revenus sont supérieurs, ils restent néanmoins insuffisants pour procurer à leur famille un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté : ces personnes sont fréquemment les seuls apporteurs de ressources de leur famille.

La faiblesse des revenus d'activité des travailleurs pauvres est compensée par des revenus sociaux qui représentent, en moyenne, 37 % du revenu disponible par unité de consommation de leur ménage d'appartenance.

**Au moment de la rédaction de cet article Christine Lagarenne et Nadine Legendre appartenaient à la division Revenus et Patrimoine des ménages.*

Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

De nombreuses études américaines se sont intéressées aux « *working poor* », c'est à dire aux individus qui, bien qu'actifs la majeure partie de l'année, sont pauvres. De telles analyses n'avaient pas pu être menées jusqu'à présent en France, alors que la pauvreté des actifs s'y est accrue au début des années 90 (Insee, 2000). Aucune source statistique ne fournissait simultanément un calendrier d'activité et les revenus. L'enquête *Revenus fiscaux* de 1996 vient combler cette lacune puisqu'elle est couplée avec l'enquête *Emploi* de mars 1997. Dans cet article nous nous intéresserons donc aux actifs pauvres (« *working poor* »).

Un « actif pauvre » est une personne de 17 ans ou plus, active et vivant dans un ménage pauvre. En effet, la pauvreté est définie au niveau du ménage : un ménage est pauvre quand son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté et, par convention, tous les membres du ménage sont considérés comme pauvres. Le niveau de vie est apprécié avec le revenu disponible de l'année 1996. Une personne est active si elle a été au cours de l'année plus souvent sur le marché du travail qu'en dehors, c'est à dire au moins six mois en emploi ou au chômage entre avril 1996 et mars 1997. Un million huit cent mille personnes, soit la moitié des personnes pauvres de 17 ans ou plus, sont dans cette situation (cf. tableau 1).

En France, le chômage de longue durée est beaucoup plus répandu qu'aux Etats-Unis. Ainsi, parmi les « actifs pauvres », beaucoup n'ont occupé aucun emploi au cours de l'année. Ces 500 000 « chômeurs pauvres » seront écartés de l'analyse. On se limite aux personnes qui ont occupé un emploi au moins un mois entre avril 1996 et mars 1997, que l'on appellera par la suite « travailleurs pauvres ».

Les effectifs concernés dépendent évidemment d'une part de la notion de revenu retenue et d'autre part de la définition du seuil de pauvreté. La pauvreté monétaire relative est définie de façon arbitraire. L'Insee retient habituellement le seuil de 50 % du niveau de vie médian. Ce seuil est fixé ici par rapport à la notion de revenu la plus restrictive (cf. encadré 1), les revenus déclarés au fisc augmentés des prestations sociales et diminués des impôts directs. Avec ces définitions, les travailleurs pauvres sont 1 305 000 en 1996 (60 % d'hommes et 40 % de femmes). Ils seraient près de 2 400 000 avec un seuil de 60 % du niveau de vie médian.

En fait, bien plus de personnes sont touchées par la pauvreté des travailleurs : il faut en effet leur adjoindre les adultes qui vivent avec eux. Ce qui porte à plus de deux millions de personnes de 17 ans ou plus le nombre d'individus concernés (cf. graphique I). Cette population incorpore 62 % des chômeurs pauvres. La mouvance immédiate des travailleurs pauvres est à majorité féminine (70 %). Il faut y ajouter environ 830 000 enfants qui vivent dans de tels ménages.

Tableau 1
Personnes de 17 ans et plus selon leur activité entre avril 1996 et mars 1997

Activité d'avril 1996 à mars 1997	Niveau de vie ≤ seuil de pauvreté *N1 en milliers*	Niveau de vie > seuil de pauvreté *N2 en milliers*	Taux de pauvreté *N1/(N1+N2)*	Répartition des actifs pauvres (en %)	Répartition des travailleurs pauvres (en %)
Actifs -occupés ou non- au moins six mois	**1 820**	**23 947**	**7**	**100**	
En emploi au moins un mois	*1 305*	*22 440*	*6*	*72*	*100*
1. Indépendants toute l'année	350	2 105	14	20	27
2. Salariés toute l'année	510	17 299	3	27	39
3. Emploi (dominante) et chômage	175	1 454	11	10	14
4. Chômage (dominante) et emploi	179	843	18	10	14
5. Avec périodes d'inactivité	91	739	11	5	7
En emploi aucun mois	*515*	*1 507*	*25*	*28*	
6. Chômeur toute l'année	449	1 301	26	25	
7. Autre cas (chomâge - inactivité)	66	206	24	3	
Inactif ou actif moins de 6 mois	**1 526**	**17 190**	**8**		
a. De 17 à 30 ans en cours d'étude initiale	446	2 843	14		
b. De 17 à 65 ans ayant fini ses études	708	5 717	11		
c. Plus de 65 ans	372	8 630	4		
Ensemble	**3 346**	**41 137**	**7.5**	-	-

Lecture : la modalité « emploi (dominante) et chômage » regroupe des individus ayant été toute l'année actifs, soit en emploi, soit au chômage mais plus souvent en emploi qu'au chômage.
Champ : individus de 17 ans ou plus.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

Les travailleurs pauvres ne doivent pas être confondus avec les personnes à bas salaire qui perçoivent un salaire annuel inférieur à la moitié du salaire médian (Concialdi et Ponthieux, 2000). Ainsi des indépendants et des salariés peuvent avoir un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté bien que percevant des revenus d'activité individuels supérieurs au seuil de bas salaire. Inversement des personnes à bas salaire peuvent avoir un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté, du fait de leur environnement familial ou du fait des mécanismes de redistribution. D'une part, d'autres membres du ménage peuvent apporter des revenus individuels - d'activité ou substituts d'activité - suffisamment élevés pour faire sortir le ménage (et donc tous ses membres) de la pauvreté. De plus, le ménage, dans son ensemble, peut percevoir des revenus du patrimoine qui jouent dans le même sens. D'autre part, les prestations sociales peuvent compenser une insuffisance des revenus du ménage (les pensions alimentaires versées dans le cas de divorce ou de séparation jouent un rôle d'appoint similaire). Les prestations sociales constituent une part importante du niveau de vie des ménages pauvres. Ainsi, dans les ménages qui comptent au moins un travailleur pauvre, elles représentent 37 % de ce niveau de vie (5 % dans les ménages de travailleurs non pauvres).

L'objet de cet article est de décrire les travailleurs pauvres selon leur parcours professionnel, leurs caractéristiques socio-démographiques, leurs revenus individuels et leur situation familiale.

Les titulaires d'un emploi stable ne sont pas épargnés par la pauvreté

Les travailleurs pauvres sont, dans leur ensemble, peu qualifiés (46 % n'ont aucun diplôme, ou le Certificat d'études primaires (CEP), contre 25 % des non pauvres). Ce sont souvent des « isolés » (24 % sont seuls, avec ou sans enfants, contre 15% des travailleurs non pauvres), mais ils vivent encore plus fréquemment en couple avec un conjoint inactif (33 %, contre 10 % des non pauvres). C'est pourquoi les femmes sont sous-représentées au sein des travailleurs pauvres (39 %, contre 45 % de femmes parmi les travailleurs non pauvres) (cf. tableau 2). Néanmoins, plus du quart des travailleurs pauvres appartiennent à un couple de deux actifs.

Même si l'ancienneté dans l'entreprise des travailleurs pauvres est inférieure à celle des autres travailleurs, près d'un sur deux exerce son activité dans le même établissement depuis au moins cinq ans. Seulement un quart des actifs pauvres en emploi toute l'année étaient à temps partiel en mars 1997 (cf. tableau 3).

Parmi les 1 305 000 travailleurs pauvres, les deux tiers ont travaillé toute l'année en tant que salariés (510 000) ou indépendants (350 000). D'autres, bien que présents sur le marché du travail au cours des douze mois, ont connu à la fois l'emploi et le chômage (354 000). Le reste (91 000) a quitté le marché du travail temporairement ou définitivement ou bien plutôt vient d'y entrer puisque 60 % ont moins de 25 ans.

Graphique I

Population de 17 ans et plus concernée par la pauvreté des travailleurs

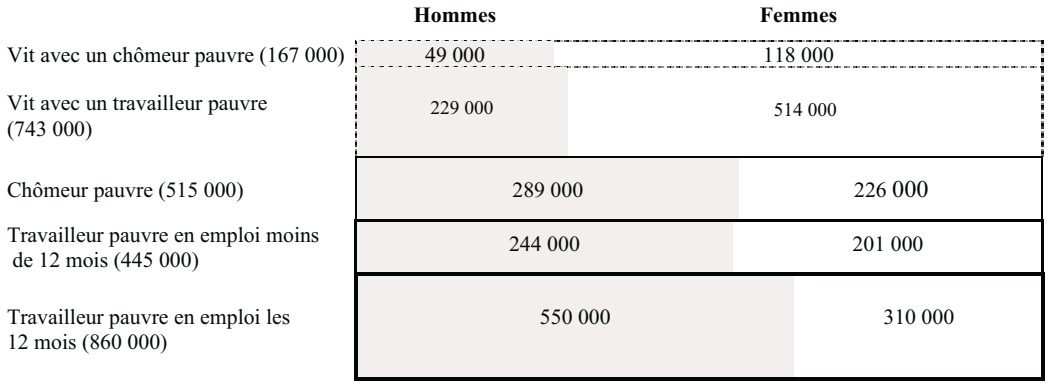

Champ : personnes de 17 ans ou plus.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996*

Tableau 2
Travailleurs pauvres et non pauvres : quelques caractéristiques socio-démographiques

En %

	Ensemble des travailleurs	1. Indép. toute l'année	2. Ensemble des salariés toute l'année	2.a CDI toute l'année à temps complet en mars 1997	2.b CDI toute l'année à temps partiel en mars 1997	2.c Autres salariés toute l'année	3. Emploi (dominante) et chômage	4. Chômage (dominante) et emploi	Pauvres au chômage au moins 6 mois	Pauvres âgés de 65 ans ou plus	Pauvres âgés de 17 à 30 ans en cours d'étude	Autres pauvres âgés de 17 à 65 ans
Effectif	1 305 000	350 000	510 000	270 000	106 000	134 000	175 000	179 000	515 000	372 000	446 000	708 000
Vit avec un autre travailleur pauvre	48	63	45	42	54	43	37	39	62	9	78	51
Femmes												
Pauvres	39	30	40	25	76	42	44	42	44	66	57	72
Non pauvres	*45*	*35*	*45*	*38*	*87*	*47*	*49*	*53*				
Moins de 25 ans												
Pauvres	15	3	11	5	10	24	24	19	24	-	98	14
Non pauvres	*7*	*1*	*4*	*2*	*4*	*26*	*18*	*16*				
Non diplomés												
Pauvres	46	38	50	48	53	51	52	51	59	91	26	72
Non pauvres	*25*	*24*	*25*	*24*	*30*	*24*	*28*	*36*				
Vit dans une commune rurale												
Pauvres	34	60	27	27	29	23	20	23	18	56	25	29
Non pauvres	*25*	*42*	*23*	*26*	*25*	*25*	*22*	*22*				
Vit dans l'agglo parisienne												
Pauvres	7	6	9	10	7	7	8	6	14	6	13	10
Non pauvres	*19*	*13*	*20*	*21*	*15*	*13*	*16*	*17*				
Enfant de la pers. de référence (ou de son conjoint) (1)												
Pauvres	13	5	8	5	5	22	20	17	23	-	94	10
Non pauvres	*9*	*4*	*6*	*2*	*4*	*24*	*20*	*23*				
Maghrébins et autres étrangers												
Pauvres	(6,6)	(2,3)	(8,9)	(11,10)	(3,9)	(4,7)	(7,6)	(8,4)	(9,8)	(2,3)	(9,3)	*(14,8)*
Non pauvres	*(1,3)*	*(1,3)*	*(1,3)*	*(1,3)*	*(1,4)*	*(2,3)*	*(2,4)*	*(2,6)*				
Couple sans enfant (2)												
Pauvres	12	19	9	9	11	7	7	10	9	33	2	15
Non pauvres	*22*	*22*	*21*	*21*	*23*	*24*	*27*	*19*				
Famille monoparentale (2)												
Pauvres	11	5	11	8	14	14	17	17	15	1	20	10
Non pauvres	*6*	*4*	*6*	*6*	*6*	*8*	*8*	*14*				
Part de certaines activités (EA,EH,EP)												
Pauvres (3)	(17,10,14)	(46, 9,10)	(3,11,15)	(5,16,11)	(2,5,27)	(-,8,13)	ns	ns	-			-
Non pauvres (3)	*(4,6,7)*	*(22,11,10)*	*(1,5,6)*	*(1,6,4)*	*(1,1,15)*	*(2,4,10)*						
< 1 an d'ancienneté d'entreprise												
Pauvres (3)	29	3	16	6	8	44	ns	ns	-			-
Non pauvres(3)	*12*	*3*	*6*	*4*	*5*	*35*						
Au moins cinq ans d'ancienneté												
Pauvres (3)	45	69	47	64	47	13	ns	ns	-			-
Non pauvres (3)	*64*	*74*	*68*	*74*	*63*	*13*						

1. Il s'agit des jeunes résidant chez leurs parents à l'exclusion des autres personnes hébergées.
2. Il s'agit du ménage auquel appartient le travailleur considéré.
3.Travailleurs occupant effectivement un emploi en mars 1997.

Lecture : les travailleurs ayant connu des périodes d'inactivité (catégorie 5) ne sont pas isolés dans ce tableau pour des raisons de taille d'échantillon, mais sont cependant inclus dans la colonne ensemble. En dehors des effectifs (ligne 1), il s'agit de proportions au sein de la population des pauvres et des non pauvres (en %). Parmi les travailleurs pauvres salariés sous CDI depuis au moins un an et à temps complet en mars 1997 (2.a), 25% sont des femmes, 11 % sont des maghrébins et 10 %, d'autres étrangers, 5% travaillent dans le secteur agricole (EA), 16% dans le secteur de la construction (EH) et 11% dans celui des services aux particuliers (EP). Deux lignes successives comparent les travailleurs pauvres aux travailleurs non pauvres et les colonnes comparent les catégories de pauvres ou de non pauvres les unes par rapport aux autres.
Champ : individus de 17 ans ou plus.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

Encadré 1

PAUVRETÉ, TRAVAILLEURS PAUVRES, « *WORKING POOR* »

La pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire relative est définie pour les ménages, car les revenus sont connus à ce niveau. Un ménage pauvre est un ménage dont le niveau de vie, c'est-à-dire le revenu disponible par unité de consommation, est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à la demi-médiane du niveau de vie. Les unités de consommation sont déterminées selon l'échelle OCDE modifiée qui attribue 1 unité pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour tous les autres adultes ou adolescents de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans. Le choix des unités de consommation et de la demi-médiane des niveaux de vie est celui retenu habituellement par l'Insee.

Le seuil de pauvreté dépend de la notion de revenu utilisé. Dans l'enquête *Revenus fiscaux*, le revenu disponible comprend les revenus déclarés sur le formulaire 2042 (revenus d'activité et revenus du patrimoine soumis à l'impôt sur le revenu hors prélèvement libératoire) et les prestations sociales (déterminées sur barème ou par imputation économétrique) diminués des impôts directs. Les revenus du patrimoine non imposables ou soumis à un prélèvement libératoire ne sont pas appréhendés par la source fiscale, alors que c'est une composante effective du revenu. L'Insee en réalise une simulation. Cependant, compte tenu de la marge d'imprécision de cette dernière, on a préféré ne pas en tenir compte dans cet article.

Il est également possible d'élargir cette notion de revenu en affectant des loyers fictifs aux propriétaires de leur logement pour tenir compte de l'avantage que constitue l'absence de charge de logement. Là encore l'Insee estime de tels loyers fictifs, mais on ne les retient pas dans le cadre de cette analyse. Certains organismes internationaux recommandent aussi d'intégrer les transferts publics en nature (tels que les dépenses de santé et de scolarité notamment).

Ainsi est-il possible de se référer à deux concepts de revenu. Une définition restreinte retient les revenus tels qu'ils sont collectés par le formulaire 2042 de l'administration fiscale, augmentés des prestations sociales, et diminués des impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation sur la résidence principale). Une définition plus large adjoint à ces revenus le montant des loyers fictifs et celui de l'imputation des revenus du patrimoine.

Le champ des personnes que l'on considérera comme pauvres dépend, évidemment, du seuil de pauvreté et de la notion de revenus que l'on retient.

Les travailleurs pauvres

On entend par travailleur pauvre une personne qui travaille et qui vit au sein d'un ménage pauvre. La notion de travail est définie à partir des calendriers mensuels d'emploi de l'enquête *Emploi* : une personne est considérée comme travaillant lorsqu'elle a été active six mois ou plus dans l'année, dont au moins un mois d'emploi effectif.

La définition américaine du « *working poor* », proposée par le *Bureau of Labor Statistics* à la fin des années 80 est la suivante : un individu vivant dans une famille pauvre qui a participé à la force de travail durant au moins la moitié de l'année (soit en ayant un emploi, soit en cherchant un emploi). Fondée sur l'observation hebdomadaire de l'emploi dans la *Current Population Survey*, elle exige 27 semaines d'activité ou plus (Klein et Rones, 1989).

La définition des travailleurs pauvres retenue dans cette étude est donc plus restrictive que celle des « *working poor* » utilisée par les anglo-saxons. Ces derniers comprennent aussi les « chômeurs pauvres », personnes au chômage au moins six mois et n'ayant pas du tout travaillé dans l'année. Les chômeurs pauvres sont essentiellement des chômeurs de longue durée (cf. tableau 1 du texte), peu nombreux aux États-Unis où le marché du travail est plus fluide. Ils sont plus souvent qu'en France considérés comme des « chômeurs découragés », et, en conséquence, classés avec les inactifs.

Champ de l'étude

Le champ de l'étude est restreint aux personnes de 17 ans ou plus qui vivent dans un logement « ordinaire », hors collectivités telles que les foyers de jeunes travailleurs ou les cités universitaires. Les personnes sans domicile fixe sont également hors champ. Le niveau de vie médian est calculé sur l'ensemble des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante. Le calendrier mensuel de l'enquête *Emploi,* qui recense l'occupation principale des enquêtés telle qu'ils la déclarent, couvre la période (avril 1996 - mars 1997).

Impact de la définition du revenu et du choix du seuil de pauvreté

On a adopté la notion de revenu la plus restreinte. Avec la notion la plus large, les résultats auraient été légèrement différents. La prise en compte des loyers fictifs et des revenus du patrimoine non déclarés sur le formulaire fiscal augmenterait le revenu médian. En conséquence, le seuil de pauvreté passerait de 3 500 F à 4 200 F par mois par unité de consommation. De ce fait, le taux de pauvreté des travailleurs passerait de 6 à 9 % (cf. tableau A). Les loyers et les revenus du patrimoine sont inégalement répartis (Insee, 2000). Aussi l'élévation du risque de pauvreté affecte essentiellement ceux qui ont connu le chômage. De plus, la répartition des travailleurs pauvres serait modifiée : il y aurait relativement moins d'indépendants et plus de salariés en emploi toute l'année.

Par ailleurs, fixer le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian multiplie par deux le nombre de travailleurs pauvres. Cependant, les répartitions des travailleurs pauvres selon le parcours professionnel ou le type de ménage ne sont guère changées. Ce nouveau seuil réduit la part relative des indépendants parmi les pauvres alors qu'elle augmente la part relative des salariés pourvus d'un emploi stable. En particulier, les salariés

➔

Encadré 1 (suite)

sous CDI toute l'année et à temps complet représentent alors le quart des travailleurs pauvres (contre le cinquième avec le seuil à la demi-médiane) (cf. tableau B). Les travailleurs dont le conjoint apporte aussi des ressources sont relativement plus représentés, contrairement à tous les autres types de ménage : ils rassemblent alors le tiers des travailleurs pauvres (cf. tableaux C et D). L'élévation du seuil de pauvreté de 3 500F/mois/u.c. (50% de la médiane) à 4 200 F/mois/u.c. (60 % de la médiane) engloberait ainsi dans la catégorie des travailleurs pauvres davantage de couples de deux actifs et de salariés sous CDI à temps complet en part relative.

Tableau A
Personnes de plus de 17 ans selon l'itinéraire professionnel et le niveau de vie (définition la plus large du revenu)

Itinéraire professionnel	Niveau de vie ≤ seuil de pauvreté *N1 en milliers*	Niveau de vie > seuil de pauvreté *N2 en milliers*	Taux de pauvreté *N1/(N1+N2)* (en %)	Répartition des actifs pauvres (en %)	Répartition des travailleurs pauvres (en %)
Actifs -occupés ou non- au moins six mois	**2 302**	**23 466**	**9**	**100**	
En emploi au moins un mois	*1 625*	*22 121*	*9*	*71*	*100*
1. Indépendants toute l'année	312	2 143	13	13	19
2. Salariés toute l'année	707	17 103	4	31	44
3. Emploi (dominante) et chômage	257	1 372	16	11	16
4. Chômage (dominante) et emploi	243	779	24	11	15
5. Avec périodes d'inactivité	106	724	13	5	7
En emploi aucun mois	*677*	*1 345*	*33*	*29*	
6. Chômeur toute l'année	584	1 166	33	25	
7. Autre cas (chomâge - inactivité)	93	179	34	4	
Inactif ou actif moins de 6 mois	**1 504**	**17 212**	**8**		
a. De 17 à 30 ans en cours d'étude initiale	533	2 756	16		
b. De 17 à 65 ans ayant fini ses études	818	5 607	13		
c. Plus de 65 ans	153	8 849	2		
Ensemble	**3 806**	**40 680**	**8.6**	-	-

Lecture : la modalité « dominante emploi sans inactivité » regroupe des individus ayant été toute l'année actifs, soit en emploi, soit au chômage mais plus souvent en emploi qu'au chômage.
Champ : individus de 17 ans ou plus.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus Fiscaux *1996.*

Tableau B
Travailleurs pauvres selon l'itinéraire professionnel et le seuil de pauvreté

Itinéraire professionnel	Seuil = 50 % du niveau de vie médian			Seuil = 60 % du niveau de vie médian		
	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie ≤ seuil de pauvreté (en milliers)	Répartition des travailleurs pauvres (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie ≤ seuil de pauvreté (en milliers)	Répartition des travailleurs pauvres (en %)
1. Indépendants toute l'année	14	350	27	21	520	22
2. Salariés toute l'année	3	510	39	6	1 080	45
2a. CDI à temps complet en mars 1997	*2*	*270*	*21*	*4*	*621*	*26*
2b CDI à temps partiel en mars 1997	*5*	*106*	*8*	*9*	*210*	*9*
2c. Autres salariés toute l'année	*10*	*134*	*10*	*18*	*249*	*10*
3. Emploi (dominante) et chômage	11	175	13	20	321	13
4. Chômage (dominante) et emploi	18	179	14	29	297	12
5. Avec périodes d'inactivité	11	91	7	19	162	7
Ensemble	**6**	**1 305**	**100**	**10**	**2 380**	**100**

Lecture : le niveau de vie est le revenu (déclaré sur le formulaire fiscal 2042, augmenté des prestations sociales et après impôt) par unité de consommation.
Champ : individus pauvres de 17 ans ou plus actifs au moins six mois entre avril 1996 et mars 1997 et ayant occupé un emploi au moins un mois au cours de cette période.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

➔

Encadré 1 (fin)

Tableau C
Travailleurs pauvres selon la situation familiale et le seuil de pauvreté

Situation familiale	Seuil = 50 % du niveau de vie médian			Seuil = 60 % du niveau de vie médian		
	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie ≤ seuil de pauvreté (en milliers)	Répartition des travailleurs pauvres (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie ≤ seuil de pauvreté (en milliers)	Répartition des travailleurs pauvres (en %)
1. A un conjoint sans revenu d'activité	17	426	33	27	731	31
2. Parent isolé	10	110	8	19	202	8
3. Jeune chez ses parents	8	182	14	14	313	13
4. Personne seule	8	204	16	12	332	14
5. Vit avec d'autres pers. sans lien de famille	8	19	1	11	28	1
6. A un conjoint avec revenu d'activité	2	364	28	5	774	33
Ensemble	**6**	**1 305**	**100**	**10**	**2 380**	**100**

Lecture : le niveau de vie est le revenu (déclaré sur le formulaire fiscal 2042, augmenté des prestations sociales et après impôt) par unité de consommation.
Champ : individus pauvres de 17 ans ou plus actifs au moins six mois entre avril 1996 et mars 1997 et ayant occupé un emploi au moins un mois au cours de cette période.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996*

Tableau D
Composantes du niveau de vie annuel moyen des ménages de travailleurs selon leur itinéraire professionnel (avec un seuil de pauvreté de 60 %)

Composantes du niveau de vie / Itinéraire professionnel	Revenu d'activité par uc (1)	Indemnité de chômage par uc (2)	Pension alimentaire ou de retraite par uc (3)	Revenu du patrimoine déclaré par uc (4)	Prestations sociales par uc (5)	Impôts directs (IRPP + TH) par uc (6)	Niveau de vie (1+2+3+4+5+6)	Détenteur de prestations sociales (en %)	Part payant l'impôt sur le revenu (en %)
Niveau de vie ≤ 4 200 F/mois/ uc									
1. Indépendant toute l'année	23 000	1 000	2 000	1 500	8 500	- 1 500	34 500	67	12
2a. CDI toute l'année à temps complet	30 000	1 000	500	-	11 000	- 1 000	41 500	82	6
2b. CDI toute l'année à temps partiel	24 500	2 000	3 500	-	10 500	- 500	40 000	79	2
2c. Autre salarié toute l'année	24 000	3 500	1 500	-	11 500	- 1 000	39 500	89	4
3. Dominante emploi sans inactivité	16 000	6 000	1 500	500	16 000	- 1 000	39 000	95	4
4. Dominante chômage sans inactivité	6 500	10 000	3 000	500	18 000	- 500	37 500	90	1
5. Parcours avec des périodes d'inactivité	13 500	4 000	5 500	500	13 000	- 500	36 000	86	-
Ensemble	**22 500**	**3 000**	**1 500**	**500**	**12 000**	**- 1000**	**38 500**	**82**	**6**
Niveau de vie > 4 200 F/mois/ uc									
1. Indépendant toute l'année	131 500	1 500	4 500	10 000	4 000	- 21 500	130 000	43	82
2a. CDI toute l'année à temps complet	106 000	2 000	3 000	1 500	4 000	- 10 000	106 500	44	77
2b. CDI toute l'année à temps partiel	64 500	5 000	18 000	3 000	5 500	- 6 500	89 500	45	57
2c. Autre salarié toute l'année	70 000	5 000	5 500	500	6 000	- 5 000	82 000	54	55
3. Dominante emploi sans inactivité	49 500	13 500	11 000	1 000	9 000	- 4 000	80 000	61	46
4. Dominante chômage sans inactivité	23 500	26 500	13 000	1 000	12 000	- 2 500	73 500	73	34
5. Parcours avec des périodes d'inactivité	65 000	6 000	30 000	13 000	4 000	- 13 000	105 000	33	66
Ensemble	**102 500**	**3 000**	**5 000**	**2 500**	**4 500**	**- 10 500**	**107 000**	**45**	**74**

Lecture : le seuil de pauvreté de 4 200 F/uc/mois correspond à 60 % de la médiane des niveaux de vie.
Champ : ménages comptant au moins un individu de 17 ans ou plus actif au moins six mois entre avril 1996 et mars 1997 et ayant occupé un emploi au moins un mois au cours de cette période. Les ménages sont classés selon le parcours professionnel des travailleurs pauvres qui y vivent. Quand plusieurs travailleurs pauvres vivent dans un même ménage, le parcours retenu est le plus stable vis à vis de l'emploi. C'est à dire que le parcours i de la typologie individuelle (cf. tableau 1) domine le parcours i+1. Le parcours 2a domine le parcours 2b.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

La stabilité et la durée annuelle plus ou moins grandes de l'emploi apparaissent comme deux déterminants décisifs de l'éventuelle pauvreté d'un travailleur (1). Comme l'instabilité de l'emploi et l'alternance emploi-chômage caractérisent bon nombre de débuts de carrière, sans compter que la première année d'activité est rarement une année complète, beaucoup de travailleurs pauvres sont jeunes (15 % contre 7 % des non pauvres). En effet, environ la moitié des travailleurs de moins de 25 ans (pauvres et non pauvres) ont été employés sous une forme particulière d'emploi toute l'année ou ont connu le chômage, et 45 % sont passés par l'inactivité. En outre, dans les filières les plus stables, indépendants ou CDI, les travailleurs pauvres comptent davantage de jeunes en part relative que les autres.

La stabilité et la durée annuelle plus ou moins grandes de l'emploi permettent d'identifier cinq groupes de travailleurs pauvres. En prenant ces qualités inhérentes à l'emploi dans l'ordre décroissant, on distinguera en effet : des indépendants en emploi depuis au moins un an, des salariés sous contrat à durée indéterminée (CDI) depuis au moins un an et à temps plein en mars 1997, des salariés sous CDI depuis au moins un an et à temps partiel, des personnes ayant travaillé toute l'année et employées sous une forme particulière d'emploi, et enfin des actifs occupés qui ont connu des périodes de chômage ou d'inactivité (2) (cf. tableau 1).

Indépendants pauvres : un sur deux travaille dans l'agriculture

Les indépendants sont soumis à un risque de pauvreté du même ordre que celui auquel sont exposés les travailleurs concernés une partie de l'année par le chômage, et en revanche très supérieur à celui encouru par la majorité des salariés (cf. tableau 4). Aussi sont-ils sensiblement plus nombreux (en part relative) chez les pauvres que chez les non pauvres. Ce constat doit être accueilli avec précaution, dans la mesure où le niveau de vie des indépendants n'est pas forcément bien appréhendé par l'enquête. D'une part, une fraction non négligeable des revenus sont estimés par l'administration fiscale au vu de pièces comptables (revenus au forfait). D'autre part, les résultats annuels de certains travailleurs indépendants (entreprise individuelle ou cabinet d'indépendant) sont exposés à certains aléas et sont donc susceptibles d'être à titre exceptionnel voisins de zéro pour l'exercice concerné par l'enquête, qui ne reflètera pas alors la réalité de la situation de l'entrepreneur. Certainement, un concept de revenu triennal serait plus adapté pour ces professions. Par ailleurs, les indépendants à faible

1. Il y aurait un autre déterminant, la durée hebdomadaire du travail, mais il n'est pas étudié dans cet article car le calendrier de l'enquête Emploi *ne la mentionne pas.*
2. La situation d'emploi est appréciée d'après le calendrier de l'enquête Emploi *sur la période avril 1996 - mars 1997 (et uniquement d'après la situation en mars 1997 pour la distinction temps plein / temps partiel).*

Tableau 3
Itinéraire professionnel et durée d'emploi en mars 1997

En%

Itinéraire professionnel (1) / Durée d'emploi en mars 1997	Indépendant toute l'année		Salariés toute l'année		Salariés ayant connu le chômage		Ensemble des actifs au moins six mois de l'année ayant occupé un emploi au moins un mois	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Niveau de vie ≤ seuil de pauvreté								
Emploi à temps complet	97	62	80	45	34	18	71	37
Emploi à temps partiel	2	38	17	54	15	34	12	43
Sans emploi en mars ou non réponse	1	-	3	1	51	48	17	20
Ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Niveau de vie > seuil de pauvreté								
Emploi à temps complet	97	78	96	72	41	25	90	65
Emploi à temps partiel	3	22	4	27	8	23	4	26
Sans emploi en mars ou non réponse	-	-	-	1	51	52	6	9
Ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

1. Parcours d'activité entre avril 1996 et mars 1997.

Champ : individus de 17 ans ou plus actifs au moins six mois entre avril 1996 et mars 1997 et ayant occupé un emploi au moins un mois au cours de cette période.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

revenu ont souvent du patrimoine, contrairement aux salariés à faible revenu (Hourriez et Legris, 1997). Il reste qu'au total, les indépendants représentent plus du quart des travailleurs pauvres, contre 9 % des non pauvres.

La plupart des indépendants à faible niveau de vie travaillent depuis au moins 5 ans dans leur établissement, il ne s'agit donc pas de créateurs ou de repreneurs d'entreprises. La moitié d'entre eux sont agriculteurs ou aides familiaux sur une exploitation agricole (Guillaume, 1999). Le taux de pauvreté des indépendants s'élève à 14 %. Il est plus important chez les agriculteurs (hors aides familiaux) (22 %), plus faible chez les artisans et commerçants (hors aides familiaux) (10 %). Il est particulièrement élevé pour les aides familiaux.

Les 350 000 indépendants à faible niveau de vie représentent en fait 260 000 ménages d'indépendants. Près des deux tiers de ces indépendants vivent avec un autre travailleur pauvre (la moitié avec d'autres indépendants et 15 % avec des salariés).

Les femmes indépendantes pauvres (le tiers des indépendants pauvres) sont aides familiales dans la plupart des cas (61%). Quatre fois sur dix, elles travaillent à temps partiel (cf. tableau 3) et encore plus fréquemment quand elles sont aides familiales (sept fois sur dix).

Relativement aux autres indépendants, ceux dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté sont beaucoup moins souvent propriétaires de leur logement et beaucoup plus nombreux à bénéficier de revenus sociaux : 67 % contre 44 %.

Les salariés en CDI à temps complet sont les moins exposés à la pauvreté

Même si le risque de pauvreté des salariés en CDI toute l'année est très faible (2 %), 270 000 salariés sous contrat à durée indéterminée (3) depuis au moins un an, et à temps complet en mars 1997, sont pauvres. Comme une large majorité d'entre eux étaient aussi à temps complet en mars 1996, on peut penser qu'ils l'étaient toute l'année (cf. tableau 5). Ils sont plus souvent employés dans les

3. Il s'agit des contrats pour une durée non limitée du privé ou du public.

Tableau 4
Itinéraire professionnel et taux de pauvreté

Itinéraire professionnel	Niveau de vie ≤ seuil de pauvreté *N1 en milliers*	Niveau de vie > seuil de pauvreté *N2 en milliers*	Taux de pauvreté *N1/(N1+N2)* (en %)	Répartition des travailleurs pauvres (en %)
1. Indépendants toute l'année	**350**	**2 105**	**14**	**27**
dont aides familiaux	*81*	*239*	*25*	*6*
2. Salariés toute l'année	**510**	**17 300**	**3**	**39**
2a. CDI toute l'année à temps complet en mars 1997	270	13 918	2	21
2b. Autres salariés en emploi toute l'année	240	3 382	7	18
dont CDI toute l'année à temps partiel en mars 1997	106	2 153	5	8
Durée déterminée ou intérim toute l'année	*83*	*788*	*10*	*6*
Stage toute l'année	*27*	*118*	*19*	*2*
Dominante CDI	*11*	*201*	*5*	*1*
Dominante forme particulière d'emploi	*13*	*122*	*9*	*1*
3.Emploi (dominante) et chômage	**175**	**1 454**	**11**	**13**
dont Dominante CDI	*41*	*602*	*6*	*3*
Dominante emploi à durée déterminée	*90*	*711*	*11*	*7*
Dominante stage	*44*	*141*	*24*	*3*
4. Chômage (dominante) et emploi	**179**	**843**	**18**	**14**
dont Chômage et CDI	*46*	*242*	*16*	*4*
Chômage et forme particulière d'emploi	*120*	*563*	*18*	*9*
Autre	*13*	*38*	*n.s.*	*1*
5. avec périodes d'inactivité	**91**	**739**	**11**	**7**
Ensemble	**1 305**	**22 440**	**6**	**100**

Lecture : les contrats à durée indéterminée (CDI) sont ceux du privé ou du public. La modalité « emploi (dominante) et chômage » regroupe des individus ayant été toute l'année actifs, soit en emploi, soit au chômage mais plus souvent en emploi qu'au chômage. Les formes particulières d'emploi regroupent les contrats à durée déterminée (CDD, intérim, travail saisonnier, apprentissage), les contrats aidés et les stages (stage de la formation professionnelle, autres stages rémunérés). Quand le nombre de mois en emploi sous CDI est supérieur au nombre de mois sous une autre forme d'emploi, le parcours est qualifié de « dominante CDI ». Le principe est le même pour les parcours « dominante forme particulière d'emploi » ou « dominante stage ».
Champ : individus de 17 ans ou plus, actifs au moins six mois entre avril 1996 et mars 1997, dont un mois en emploi effectif.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

Tableau 5
Itinéraire professionnel des travailleurs pauvres selon l'activité au sens du Bureau International du Travail

En %

Situation des personnes au cours de l'année 1996	1. Indépendants toute l'année	2. Salariés toute l'année	2a. CDI toute l'année à temps complet en mars 1997	2b. CDI toute l'année à temps partiel en mars 1997	2c. Autres salariés toute l'année	3. Emploi (dominante) et chômage	4 Chômage (dominante) et emploi	5. Parcours avec périodes d'inactivité	Ensemble des travailleurs pauvres
Effectifs	350 000	510 000	270 000	110 000	130 000	175 000	179 000	91 000	1 305 000
Répartition (en %)	27	39	21	8	10	13	14	7	100
Activité BIT en mars 1996									
Non enquêté	9	17	15	12	28	24	29	30	19
Indépendant	83	2	3	2	-	3	2	5	24
Salarié	4	70	78	74	49	28	21	15	36
Salarié à temps complet - durée indéterminée	*1*	*43*	*74*	*7*	*7*	*4*	*3*	*5*	*18*
Salarié à temps complet - durée déterminée	*-*	*6*	*2*	*1*	*19*	*8*	*5*	*2*	*5*
Salarié à temps partiel - durée indéterminée	*1*	*16*	*2*	*64*	*7*	*4*	*6*	*2*	*8*
Salarié à temps partiel - durée déterminée	*1*	*5*	*-*	*2*	*16*	*12*	*6*	*2*	*5*
Chômeur	1	6	3	6	13	39	39	3	13
Inactif	3	5	1	6	10	6	9	47	8
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Activité BIT en mars 1997									
Indépendant	96	2	3	-	7	2	-	5	27
Salarié	4	95	97	91	97	49	44	55	55
Salarié à temps complet - durée indéterminée	*2*	*56*	*97*	*-*	*17*	*8*	*9*	*9*	*26*
Salarié à temps complet - durée déterminée	*1*	*8*	*-*	*-*	*3*	*18*	*14*	*19*	*9*
Salarié à temps partiel - durée indéterminée	*1*	*21*	*-*	*91*	*11*	*4*	*10*	*12*	*11*
Salarié à temps partiel - durée déterminée	*-*	*10*	*-*	*-*	*37*	*19*	*10*	*15*	*9*
Chômeur	-	1	-	2	1	44	51	22	15
Inactif	-	2	-	7	1	5	6	18	3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Activité BIT en mars 1998									
Non enquêté	9	21	20	13	28	28	27	32	20
Indépendant	76	1	2	1	1	2	1	9	22
Salarié	7	65	69	78	47	37	27	36	38
Salarié à temps complet - durée indéterminée	*3*	*39*	*65*	*5*	*14*	*10*	*10*	*10*	*19*
Salarié à temps complet - durée déterminée	*1*	*4*	*1*	*2*	*12*	*9*	*2*	*9*	*4*
Salarié à temps partiel - durée indéterminée	*-*	*18*	*3*	*68*	*9*	*7*	*7*	*9*	*10*
Salarié à temps partiel - durée déterminée	*-*	*4*	*-*	*3*	*12*	*11*	*8*	*8*	*5*
Chômeur	2	5	2	2	13	30	37	11	12
Inactif	9	8	7	6	11	3	8	12	8
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : l'activité au sens du Bureau International du Travail peut différer de l'occupation principale déclarée par les personnes répondant à l'enquête.
Par ailleurs, des personnes déclarant une profession d'indépendants à l'enquête peuvent être reclassées parmi les salariés, et réciproquement, des salariés reclassés parmi les indépendants.
En dehors des effectifs (ligne 1), il s'agit de répartitions des travailleurs pauvres selon leur situation professionnelle aux différentes dates.
Champ : individus de 17 ans ou plus, travailleurs pauvres (se reporter au texte).
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

secteurs de la construction et des services aux particuliers que les salariés sous CDI dont le niveau de vie est supérieur au seuil de pauvreté (26 % d'entre eux contre 11 % des non pauvres). Un cinquième de ces travailleurs pauvres est de nationalité étrangère (11 % de maghrébins et 10 % d'autres nationalités) contre 2 % parmi les non pauvres.

Même si l'enquête ne permet pas de connaître le devenir professionnel de tous ces salariés, près des deux tiers sont toujours salariés sous CDI à temps complet en mars 1998 et très peu sont au chômage (2 %) . D'ailleurs les deux tiers déclarent une ancienneté dans l'entreprise qui les emploie de cinq ans ou plus. Les salariés sous CDI toute l'année et à temps complet en mars sont donc dans une situation stable vis à vis de l'emploi, même si leur niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Pauvres ou non pauvres, cette population vit en couple (80 % d'entre eux). Mais les personnes qui appartiennent à un ménage dont le niveau de vie se situe au-dessous du seuil de pauvreté ont plus fréquemment un conjoint inactif (50 % contre 17 %) (4).

Salariés à temps partiel en CDI : trois pauvres sur quatre sont des femmes

Cent six mille travailleurs pauvres sont salariés sous CDI depuis au moins un an et à temps partiel en mars 1997. Leur risque de pauvreté est plus élevé que celui des CDI à temps complet (5 % contre 2 %). Tout comme les travailleurs pauvres employés sous CDI à temps complet, ceux qui sont à temps partiel travaillent souvent dans les secteurs de la construction ou des services aux particuliers (32 % contre 16 % des non pauvres).

Les femmes sont particulièrement nombreuses dans cette population (75 %), même si elles le sont moins que parmi les non pauvres ayant connu le même type de parcours (87 %). Ceux qui ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté sont plus souvent seuls ou à la tête d'une famille monoparentale que les autres (30 % contre 11 %).

Cette population a souvent un emploi stable : la moitié occupe le même emploi depuis cinq ans ou plus (contre 60 % des non pauvres). Une grande proportion d'entre eux souhaiterait travailler à temps plein : 50 % contre 20 % pour les salariés sous CDI à temps partiel dont le niveau de vie est supérieur au seuil de pauvreté (cf. encadré 2).

10 % des travailleurs pauvres sont employés toute l'année sous un contrat à durée limitée

D'autres salariés ont travaillé toute l'année mais dans des conditions différentes : sous contrat à durée limitée (CDD, intérim, travail saisonnier, apprentissage), sous contrat aidé ou en stage. D'autres encore alternent différentes formes d'emploi : CDI à temps complet ou partiel et forme particulière d'emploi, sans connaître le chômage. Le taux de pauvreté pour ces types de parcours est élevé, de l'ordre de 10 % pour les contrats à durée déterminée, et de 20 % pour les stagiaires. Toutefois, il est beaucoup plus faible pour les personnes qui commencent ou terminent un CDI (inférieur à 5 %) (cf. tableau 4).

134 000 travailleurs pauvres se caractérisent par un tel parcours professionnel. 83 000 bénéficient d'un CDD depuis au moins douze mois, 27 000 d'un stage ou d'un contrat aidé. Et enfin, 24 000 alternaient différentes formes d'emploi.

Les pauvres vivent moins souvent en couple que les non pauvres et quand ils vivent en couple leur conjoint est plus souvent inactif. Par ailleurs, ces travailleurs pauvres sont relativement diplômés : 20 % sont titulaires du baccalauréat ou d'un brevet professionnel.

En mars 1998, la plupart des travailleurs pauvres ont toujours un contrat à durée déterminée (33 % de ceux qui ont été suivis), ou bien sont salariés sous CDI (32 % de ceux qui ont été suivis). Les autres ont basculé dans le chômage ou l'inactivité. Cette persistance des situations individuelles d'instabilité reflète peut-être le caractère compartimenté des différents segments du marché du travail.

L'impact du temps partiel et des formes particulières d'emploi sur la pauvreté est explicité dans l'encadré 2.

Un travailleur pauvre sur trois est salarié mais au chômage une partie de l'année

Le tiers des travailleurs pauvres n'ont occupé un emploi salarié que quelques mois. Le reste de l'année ils sont inactifs ou au chômage. En raison des faibles effectifs qu'ils représentaient dans

4. Inactif signifie ni en emploi ni au chômage au moins sept mois entre avril 1996 et mars 1997.

Encadré 2

FORMES PARTICULIÈRES D'EMPLOI, TEMPS PARTIEL ET PAUVRETÉ

Le contrat à durée indéterminée à temps plein reste le meilleur garant contre la pauvreté. Mais depuis une quinzaine d'années, cette formule est de plus en plus concurrencée par d'autre types d'emploi. Parallèlement, le temps partiel s'est fortement développé (Bloch et Estrade, 1998). Les formes particulières d'emploi qui se sont développées dans un contexte de chômage élevé sont le contrat à durée déterminée (CDD), le travail intérimaire, le travail saisonnier, le contrat d'apprentissage, les stages de la formation professionnelle ou autres stages rémunérés et les contrats aidés. En mars 1997, deux millions de salariés sont employés sous une forme particulière d'emploi et 3 400 000 à temps partiel.

Formes particulières d'emploi

Les taux de pauvreté varient avec le type de l'emploi : 2 % pour les CDI, 10 % pour les contrats à durée déterminée (ou mission d'intérim, ou emploi saisonnier, ou apprentissage) et 19 % pour les stages ou contrats aidés. Ces taux se rapportent aux salariés sous une même forme d'emploi durant les douze mois (cf. tableau 4 de l'article). Toutes les formes particulières d'emploi hors stages et contrats aidés sont ici regroupées, le calendrier d'emploi ne les distinguant pas. Or le risque de pauvreté des travailleurs employés sous ces types de contrats en mars 1997 diffère notablement entre les intérimaires (2 %), les salariés sous CDD ou les travailleurs saisonniers (8 %) et les apprentis (19 %) (cf. tableau A).

Le risque de pauvreté est encore plus élevé pour ceux qui alternent chômage et contrats aidés : 24 %, soit autant que pour ceux qui sont au chômage toute l'année. Plus généralement, 20 % de ceux qui ont été stagiaires entre 6 et 12 mois de l'année ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, et c'est le cas de 17 % des stagiaires entre un et cinq mois et de 5 % des autres travailleurs.

Temps partiel

Le calendrier d'emploi ne précisant pas la durée hebdomadaire de travail, on ne la connaît qu'en mars 1997. À cette date, le risque de pauvreté est plus élevé pour les salariés à temps partiel que pour les salariés à temps complet : 9 % contre 4 %, toutes formes d'emploi confondues. Les travailleurs pauvres (salariés depuis au moins un an) sont d'ailleurs plus souvent à temps partiel que les autres : 32 % (54 % pour les femmes, 17 % pour les hommes) contre 14 % (27 % pour les femmes et 4 % pour les hommes) (cf. tableau 3 de l'article).

Dans la population travaillant à temps partiel, le temps partiel contraint est plus répandu parmi les pauvres que parmi les non pauvres (cf. tableau B). Mais c'est peut-être parce que leur niveau de vie est faible que ces travailleurs à temps partiel cherchent à travailler davantage. Par ailleurs, ceux qui ne recherchent pas un travail à temps plein peuvent avoir des contraintes familiales (modes de garde d'enfants insuffisants par exemple). Ou bien, dans l'arbitrage entre vie professionnelle et loisirs, certains préfèrent travailler à temps partiel (quitte à avoir un niveau de vie plus faible). La moitié des femmes à temps partiel n'ont pas d'enfants à charge.

Les hommes à temps partiel sont davantage exposés à la pauvreté que les femmes : leur taux de pauvreté est presque trois fois plus élevé que celui des femmes (13 % contre 5 %) (cf. tableau C). Il est vrai que la majeure partie des hommes pauvres à temps partiel souhaite travailler à temps plein. Par ailleurs, le temps partiel des hommes prédispose davantage à la pauvreté car ils sont souvent les principaux pourvoyeurs de ressource du ménage et même, parfois, les seuls. Les femmes à temps partiel, à l'inverse, bénéficient souvent de l'apport de ressources d'un conjoint.

Le caractère contraint ou non du temps partiel, ainsi que le statut de l'emploi (secteur privé /secteur public) jouent

Tableau A
Les salariés sous une forme particulière d'emploi en mars 1997

	1 Ensemble des actifs au moins six mois de l'année	1.1 Intérimaires	1.2 Apprentis	1.3 CDD et travailleurs saisonniers	1.4 Stagiaires et contrats aidés	2. Actifs moins de six mois dans l'année	Ensemble
Niveau de vie ≤ seuil de pauvreté							
Effectif	261 000	28 000	35 000	77 000	121 000	9 000	270 000
Répartition (en %)	97	10	13	29	45	3	100
Part de salariés toute l'année (en %)	39	8	69	40	38	0	38
Niveau de vie > seuil de pauvreté							
Effectif	1 648 000	296 000	175 000	759 000	417 000	75 000	1 723 000
Répartition (en %)	96	17	10	44	24	4	100
Part de salariés toute l'année (en %)	47	36	58	49	46	0	45
Taux de pauvreté (en %)							
Salariés toute l'année	12	2	19	8	19	-	12
Autres	15	12	13	11	25	-	15
Ensemble	14	9	17	9	22	11	14

Champ : salariés de 17 ans ou plus employés sous une forme particulière d'emploi en mars 1997. Les salariés toute l'année n'ont pas forcément occupé le même emploi les 12 mois. Ils ont pu être employés sous une forme d'emploi différente de celle de mars 1997.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

➔

Encadré 2 (fin)

sur le taux de pauvreté des femmes à temps partiel : il est plus élevé lorsque le temps partiel n'a pas été choisi, et cela davantage encore dans le secteur public que dans le privé. De 5 % en moyenne globale, il est plus faible (3 %) dans le cas d'un choix délibéré du temps partiel, mais s'élève à 8 % pour les salariées du privé contraintes à un temps partiel long (plus de 15 heures par semaine), à 10 % pour celles dont l'horaire hebdomadaire est inférieur à 15 heures par semaine (contraint ou non), et enfin à 12 % pour les femmes salariées du public à temps partiel contraint (cf. tableau C). Dans le secteur public, les emplois à temps partiel sont plus souvent temporaires (stages ou contrats aidés) que dans le secteur privé. On retrouve le fait que « contraints et courts, les temps partiels concernent plutôt les ménages en situation difficile, choisis et longs, plutôt les ménages aisés » (Galtier, 1999).

Mais l'exercice d'une activité à temps partiel ne conduit pas systématiquement à la pauvreté : la grande majorité des travailleurs à temps partiel en emploi depuis au moins un an bénéficie d'un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté. Sur 3 585 000 actifs (au moins six mois) et à temps partiel en mars 1997, moins de 10 % se situent en effet au dessous du seuil de pauvreté et ce pourcentage est encore plus faible dans le cas de salariés en CDI (cf. tableau B)

Le type d'emploi (CDI, CDD et autres formes particulières d'emploi) semble plus discriminant par rapport à la pauvreté que l'exercice d'une activité temps partiel. Ce constat mériterait une exploration complémentaire selon les caractéristiques socio-professionnelles, que la taille limitée de l'échantillon ne permet pas de mener.

Tableau B
Actifs occupant un emploi à temps partiel en mars 1997

	1 Ensemble des actifs au moins six mois de l'année	1.1. Indépendant toute l'année	1.2 Salarié en CDI toute l'année	1.3 Salarié toute l'année avec CDD - stage - intérim	1.4 Salarié ayant connu le chômage et un CDI	1.5 Salarié ayant connu le chômage sans CDI	2. Actifs moins de six mois dans l'année	Ensemble
Niveau de vie ≤ seuil de pauvreté								
Effectif	325 000	47 000	106 000	67 000	35 000	70 000	36 000	361 000
Répartition (en %)	90	13	29	18	10	19	10	100
Part souhaitant travailler à temps plein (en %)	54	n.s.	45	n.s.	n.s.	78	n.s.	53
Niveau de vie > seuil de pauvreté								
Effectif	3 260 000	201 000	2 153 000	425 000	196 000	285 000	163 000	3 423 000
Répartition (en %)	95	6	63	12	6	8	5	100
Part souhaitant travailler à temps plein (en %)	30	8	21	48	57	67	26	30
Taux de pauvreté (en %)								
De ceux souhaitant travailler à temps plein	18	32	9	18	16	22	29	16
Des autres	6	17	3	9	14	14	13	6
Ensemble	9	19	5	14	15	20	18	10

Champ : individus de 17 ans ou occupant un emploi à temps partiel en mars 1997 (c'est à dire ne déclarant pas travailler à temps plein ; 96 % d'entre eux ont déclaré un temps partiel et 4% n'ont pas déclaré leur temps de travail).
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

Tableau C
Taux de pauvreté des salariés depuis au moins un an, à temps partiel en mars 1997 selon la forme de temps partiel.

En %

	Répartition de l'ensemble	Part en CDI toute l'année	Taux de pauvreté
Homme	**16**	**67**	**13**
dont Hommes souhaitant travailler à temps plein	7	56	20
Hommes ne souhaitant pas travailler à temps plein	8	75	6
Femme	**84**	**85**	**5**
dont Femme de moins de 25 ans salariée du privé	4	63	7
Femme de 25 ans ou plus salariée du privé travaillant moins de 15 h par semaine	6	90	10
Femme de 25 ans ou plus salariée du privé travaillant plus de 15 h par semaine et souhaitant travailler à temps plein	11	80	8
Femme de 25 ans ou plus salariée du privé travaillant plus de 15 h par semaine et ne souhaitant pas travailler à temps plein	32	94	3
Femme salariée du public souhaitant travailler à temps plein	6	50	12
Femme salariée du public ne souhaitant pas travailler à temps plein	22	89	3
Ensemble	**100**	**82**	**6**

Champ : individus de 17 ans ou plus occupant un emploi à temps partiel en mars 1997 et salariés d'avril 1996-mars 1997 (pour 5% de ces salariés, la durée d'emploi et/ou le souhait de travailler à temps plein ne sont pas précisés).
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

l'échantillon, on a écarté de l'analyse ceux d'entre eux qui ont traversé une ou plusieurs périodes d'inactivité (91 000 personnes). On s'intéresse uniquement aux actifs alternant emploi et chômage, en distinguant ceux qui ont passé davantage de temps en emploi qu'au chômage (six mois et plus en emploi : 175 000 personnes), et les autres (moins de six mois : 179 000 personnes).

Le taux de pauvreté s'élève à 18 % pour ceux qui ont été plus longtemps au chômage et à 11 % pour ceux qui ont travaillé au moins six mois. Pour ces derniers, il dépend du type d'emploi : 6 % pour les bénéficiaires d'un CDI, 11 % pour ceux ayant occupé essentiellement un emploi à durée déterminée et 24 % pour les titulaires de stages ou de contrats aidés, ce qui peut être rapproché du taux de pauvreté des personnes au chômage toute l'année (25 %).

Sans pouvoir préciser le devenir, en termes de pauvreté, des actifs ayant connu le chômage en 1996, l'enquête décrit le devenir professionnel d'une partie d'entre eux en mars 1998 : environ 30 % n'ont pas été interrogés à cette date, 10 % occupent un emploi à durée indéterminée à temps complet, 7 % un CDI à temps partiel, quelques-uns deviennent inactifs et tous les autres sont soit au chômage soit employés sous une forme particulière d'emploi. Ce qui semble confirmer les résultats des travaux menés par ailleurs (Bloch et Estrade, 1998). Le taux particulièrement élevé de non réponse à l'enquête de mars 1998 est peut-être lié à la mobilité géographique et professionnelle des plus jeunes de ces travailleurs pauvres (environ un cinquième a moins de 25 ans) qui sont en phase d'insertion sur le marché du travail (ils auraient par exemple trouvé un emploi plus stable, et quitteraient le domicile parental).

Les trois quarts des travailleurs pauvres gagnent moins de 3 500 F par mois

La pauvreté résulte de la conjugaison de facteurs individuels et familiaux. En effet, le niveau de vie d'un individu dépend à la fois de ses propres revenus personnels, des revenus des autres membres du ménage, et du nombre de personnes vivant dans le ménage (ou plus exactement, du nombre d'unités de consommation). Les facteurs individuels correspondent à la situation de l'individu sur le marché du travail, qui détermine ses revenus personnels (salaires, indemnités de chômage, revenus d'une activité indépendante). Les facteurs familiaux recouvrent à la fois les revenus personnels des autres membres du ménage (notamment le nombre d'« apporteurs de ressources » du ménage, c'est-à-dire le nombre de personnes participant par leurs ressources à la dépense commune), les prestations sociales (qui dépendent essentiellement de la composition familiale), et la taille du ménage (qui exprime les charges de familles, par exemple le nombre d'enfants à charge ou l'existence d'un conjoint à charge). Ces deux facteurs (individuel et familial) seront successivement abordés, cela uniquement pour les salariés, les divers aléas susceptibles d'entacher la mesure des revenus des indépendants nous obligeant à les écarter (5). Les salaires individuels sont confrontés aux seuils de pauvreté, le seuil de pauvreté pour une personne seule équivalant à 70 % du Smic (3 500 F/mois en 1996).

Il n'est pas surprenant de constater qu'un très faible niveau des revenus individuels liés à l'activité expose davantage à la pauvreté. On prend ici en

5. Les données relatives aux indépendants figurent toutefois dans les tableaux.

Tableau 6
Taux de pauvreté des salariés selon le revenu individuel et la situation familiale

En %

Situation familiale \ Revenu individuel d'activité	≥1 SMIC	de 0.7 à 1 SMIC	< 0.7 SMIC	Ensemble
Famille petite ou moyenne et plusieurs apporteurs de ressources	ε (1)	2	11	2
Personne seule	ε (1)	2	57	6
Famille petite ou moyenne et un seul apporteur de ressources	4	30	65	13
Famille nombreuse	11		33	21
Ensemble	1	6	21	4

1. Valeur quasi nulle

Lecture : on entend ici par apporteurs de ressources des détenteurs de revenus d'activité ou substitut (salaires, indemnités de chômage, bénéfices agricole ou commerciaux, ...).
Une famille nombreuse est un ménage de plus de trois unités de consommation, une famille petite ou moyenne est un ménage d'au moins deux personnes et de moins de trois unités de consommation.
Champ : actifs d'avril 1996 à mars 1997 salariés au moins un mois (c'est-à-dire hors indépendants toute l'année ou personnes inactives une partie de l'année).
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

compte les traitements, salaires et indemnités de chômage (6). En excluant les travailleurs indépendants, le taux de pauvreté diminue de 21 % pour les individus qui perçoivent moins de 70 % du Smic annuel, à 6 % pour ceux qui gagnent entre 70 % et 100 %, jusqu'à 1 % pour ceux dont le revenu d'activité dépasse le Smic (cf. tableau 6). Le constat est similaire si l'on retire du champ les personnes ayant connu le chômage, en se restreignant aux salariés qui ont travaillé toute l'année (salariés sous CDI, ou sous une forme particulière d'emploi, à temps partiel ou à temps complet) : le taux de pauvreté régresse de 19 % pour ceux qui reçoivent moins de 70 % du Smic annuel, à 5 % pour ceux qui en reçoivent de 70 % à 100 %, et enfin à 3 % pour ceux dont les ressources sont comprises entre 1 et 1,2 Smic. Il est quasiment nul pour les salariés gagnant plus de 1,2 fois le Smic.

Les trois quarts des travailleurs pauvres perçoivent moins de 0,7 Smic (cf. tableau 7). Ce pourcentage est encore plus élevé lorsqu'interviennent le chômage, l'inactivité, le temps partiel ou des formes particulières d'emploi, notamment les contrats aidés. Ceux-ci sont souvent rémunérés à un taux inférieur au Smic parce que la loi impose une durée de travail limitée (Contrat Emploi Solidarité, Contrat Emploi Consolidé) ou autorise pour certains une faible rémunération (Action de formation alternée, Paque, Atelier pédagogique personnalisé, Stage de rééducation professionnelle). En revanche, il est plus surprenant que des personnes titulaires d'un CDD, et *a fortiori* d'un CDI, perçoivent de si faibles rémunérations (respectivement 80 % et 46 % des personnes pauvres bénéficiant d'un tel parcours professionnel ont un revenu individuel inférieur

6. Allocation de solidarité spécifique comprise, il s'agit d'une prestation individuelle, bien que plafonnée en fonction du revenu du conjoint.

Tableau 7
Travailleurs pauvres selon l'itinéraire professionnel et les facteurs de pauvreté individuels et familiaux

En %

Itinéraire professionnel entre avril 1996 et mars 1997 / Facteur de faiblesse de niveau de vie	1. Indép. toute l'année	2. Ensemble des salariés toute l'année	2.a CDI toute l'année à temps complet en mars 1997	2.b CDI toute l'année à temps partiel en mars 1997	2.c Autre salarié occupé toute l'année	3. Emploi (dominante) et chômage	4. Chômage (dominante) et emploi	5. Six mois d'activité, au moins un mois d'inactivité	Ensemble des travailleurs pauvres
1. Facteur individuel									
Revenu individuel < 0,7 Smic (1)	77	62	46	80	82	79	86	94	74
Revenu individuel entre 0,7 et 1 Smic (1)	14	11	10	9	12	13	10	6	11
Revenu individuel ≥ 1 Smic (1) (2)	9	27	44	11	6	8	4	0	15
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2. Facteur familial									
Personne seule	11	16	10	17	26	18	17	24	15
Famille petite ou moyenne et un seul apporteur de ressources	35	37	47	28	25	29	36	14	34
Famille nombreuse	6	12	13	15	8	14	11	15	11
Famille petite ou moyenne et plusieurs apporteurs de ressources	48	35	30	40	41	39	36	47	40
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
(Effectif en milliers)	(350)	(510)	(270)	(106)	(134)	(175)	(179)	(91)	(1 305)

1.Smic net de cotisations = 5 000F/mois en 1996.
2.Les individus classés dans cette rubrique sont ceux qui ont déclaré au fisc des revenus d'activité supérieurs à 12 fois le montant du Smic mensuel.

Lecture : apporteurs de ressources = détenteurs de revenus d'activité ou substitut (salaires, pensions et retraites, bénéfices agricole ou commerciaux, ...).
Une famille nombreuse est un ménage de plus de trois unités de consommation, une famille petite ou moyenne est un ménage d'au moins deux personnes et de moins de 3 unités de consommation.
Champ : individus de 17 ans ou plus, travailleurs pauvres (se reporter au texte).
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

à 70 % du Smic). Il peut s'agir ici d'erreurs de collecte (7), ou bien cette anomalie peut tenir à la source fiscale, des ménages ne déclarant pas toujours tous les revenus d'activité qu'ils ont perçus, sans qu'il s'agisse nécessairement de fraude (8). L'anomalie apparente peut aussi refléter des situations de personnes employées toute l'année, dont la faiblesse des revenus monétaires serait compensée par des avantages en nature (mise à disposition d'un logement, fourniture des repas... pour des concierges ou des employés de maison par exemple).

La configuration familiale : un facteur susceptible d'aggraver ou de corriger la situation individuelle

Les facteurs familiaux sont susceptibles d'aggraver, ou, au contraire, de limiter le risque de pauvreté auquel est exposé un travailleur. S'il vit seul, ou s'il s'agit d'un enfant hébergé chez ses parents, son risque de pauvreté est de 8 % (cf. tableau 8). S'il vit en couple, son risque de pauvreté est directement lié à l'activité de son conjoint : 2 % si celui-ci travaille, 16 % sinon. Dans une famille monoparentale, il est moins exposé à la pauvreté qu'une personne vivant dans un couple dont le conjoint ne travaille pas. En effet, les transferts sociaux réduisent fortement la pauvreté des familles monoparentales (Insee, 1998). Ce n'est pas le cas aux États-Unis, où 20 % des femmes à la tête d'une famille monoparentale ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (*Bureau of Labor Statistics*, 1997). Cette différence explique en partie la moindre représentation des femmes parmi les travailleurs pauvres en France qu'aux États-Unis (où un peu plus de la moitié des « *working poor* » sont des femmes.

La situation familiale peut se combiner à la faiblesse des ressources individuelles pour accentuer le risque de pauvreté. Le taux de pauvreté des salariés, en emploi depuis au moins un an et gagnant moins de 0,7 fois le Smic annuel, atteint ainsi 80 % pour les personnes qui vivent en couple et dont le conjoint n'a pas de revenu, 60 % pour les personnes seules, 40 % pour les parents isolés, 10 % pour les jeunes qui vivent chez leurs parents. Pour les salariés percevant entre 70 % et 100 % du Smic et

7. Le calendrier d'emploi ne serait pas toujours fidèle à la réalité, ou il s'agirait d'une généralisation trop rapide de la durée d'emploi de mars à celle des mois précédents. On rappelle que la durée d'emploi n'est connue qu'aux dates d'enquête et non au cours des onze mois précédents . Ici, sont repérés comme salariés sous CDI à temps complet, ceux qui sont salariés sous CDI toute l'année et à temps complet en mars 1997. Au moins 75 % d'entre eux étaient d'après l'enquête de 1996 salariés à temps complet en mars 1996 (15 % d'entre eux n'ont pas été enquêtés en 1996).
8. Par exemple, les assistantes maternelles ne doivent déclarer que la différence entre les rémunérations et indemnités perçues et une somme forfaitaire fixée par jour et par enfant à trois fois le Smic horaire. Par ailleurs, pour certaines professions, le temps de travail peut être réparti entre des heures de présence effective payées au moins au Smic et des heures de présence responsable qui peuvent être rémunérées à un taux inférieur prévu par la convention collective (exemple des employées de maison).

Tableau 8
Travailleurs pauvres selon leur situation familiale et leur itinéraire professionnel

En %

Itinéraire professionnel entre avril 1996 et mars 1997 / Situation familiale	Taux de pauvreté (en %)	1. Indép. toute l'année	2. Salariés toute l'année	2.a CDI à temps complet en mars 1997	2.b CDI à temps partiel en mars 1997	2.c Autres salariés toute l'année.	3. Emploi (dominante) et chômage	4. Chômage (dominante) et emploi	Ensemble des travailleurs pauvres
1. A un conjoint sans revenu d'activité	16	39	37	52	22	19	23	27	33
2. Parent isolé	10	5	10	8	13	10	13	11	8
3. Jeune résidant chez ses parents	8	6	9	2	9	23	21	19	14
4. Personne seule	8	11	16	10	17	26	18	17	16
5. Vit avec d'autres personnes sans lien de famille	8	2	1	2	2	2	-	1	1
6. A un conjoint avec revenu d'activite	2	37	27	26	37	20	25	25	28
Ensemble	6	100	100	100	100	100	100	100	100
(Effectif en milliers)		(350)	(510)	(270)	(106)	(134)	(175)	(179)	(1 305)

Lecture : les travailleurs ayant connu des périodes d'inactivité (catégorie 5) ne sont pas isolés dans ce tableau pour des raisons de taille d'échantillon, mais sont cependant inclus dans la colonne ensemble. Les jeunes résidants chez leurs parents incorporent aux jeunes proprement dit, les autres personnes hébergées, à la différence du tableau 2.
Champ : individus pauvres de 17 ans ou plus actifs au moins six mois entre avril 1996 et mars 1997 et ayant occupé un emploi au moins un mois au cours de cette période.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

vivant en couple, le taux de pauvreté reste très élevé (plus de 50 %) quand leur conjoint n'apporte pas de revenus d'activité. En revanche, le taux de pauvreté devient négligeable quand le couple perçoit un deuxième revenu individuel (cf. graphique II).

Pour apprécier encore mieux l'impact de la famille sur la pauvreté, l'examen de la situation familiale est complété par une analyse du type du ménage auquel appartient le travailleur. Une typologie en quatre groupes a été élaborée. Elle résulte d'éléments descriptifs et non pas d'une classification automatique et systématique : il importe donc d'en relativiser la portée. Les groupes sont caractérisés par la taille du ménage et le nombre d'apporteurs de ressources : les personnes seules, les personnes qui vivent dans une famille nombreuse (au moins trois unités de consommation : par exemple un couple avec cinq enfants de moins de 15 ans, ou trois enfants de plus de 15 ans), celles qui sont les uniques apporteurs de ressources dans une famille de plus petite taille (moins de trois unités de consommation : par exemple, un couple ayant au plus deux enfants de quatorze ans au moins, ou quatre enfants de moins de quatorze ans, ou une famille monoparentale avec trois enfants de quatorze ans ou plus) et celles qui vivent avec d'autres adultes qui ont eux-mêmes reçu des revenus personnels (salaire, indemnités de chômage, pensions alimentaires ou de retraite (9)) hors familles nombreuses (cf. tableau 7).

Le taux de pauvreté est minimal (2 %) pour les salariés (10) vivant avec d'autres adultes qui ont eux-mêmes perçu des revenus d'activité personnels, dès lors que la taille de la famille n'est pas trop grande (moins de trois unités de consommation). Il passe à 6 % pour les salariés vivant seuls et à 13 % pour un salarié seul apporteur de ressource d'une famille pas trop grande. Ce taux culmine à 21 % dans le cas d'un salarié vivant dans une famille nombreuse (cf. tableau 6).

La combinaison des facteurs individuels et familiaux tenant aux revenus et au nombre de personnes « à charge » (ce terme étant pris dans une acception large et non pas dans sa signification fiscale consacrée) donne un aperçu de la complexité des mécanismes dont l'interaction engendre les situations de pauvreté, cela dans le cas des travailleurs. Ainsi, 72 % des travailleurs pauvres (hors indépendants et inactifs une partie de l'année) sont exposés à la pauvreté du fait de la faiblesse de leur revenu individuel (c'est à dire perçoivent moins de 0,7 fois le Smic annuel) (cf. graphique III). Mais 36 % d'entre eux vivent dans le type de ménage le moins exposé à la pauvreté (plusieurs apporteurs de ressources). Très peu de travailleurs sont confrontés à la fois à la situation la plus pénalisante, aussi bien sur le plan

9. Une limite de 1000 F sur l'année a été fixée pour déterminer les apporteurs de ressources du ménage.
10. Les salariés sont ici les personnes actives toute l'année, n'exerçant pas un emploi d'indépendant.

Graphique II
Taux de pauvreté des salariés selon le salaire annuel perçu et la situation familiale

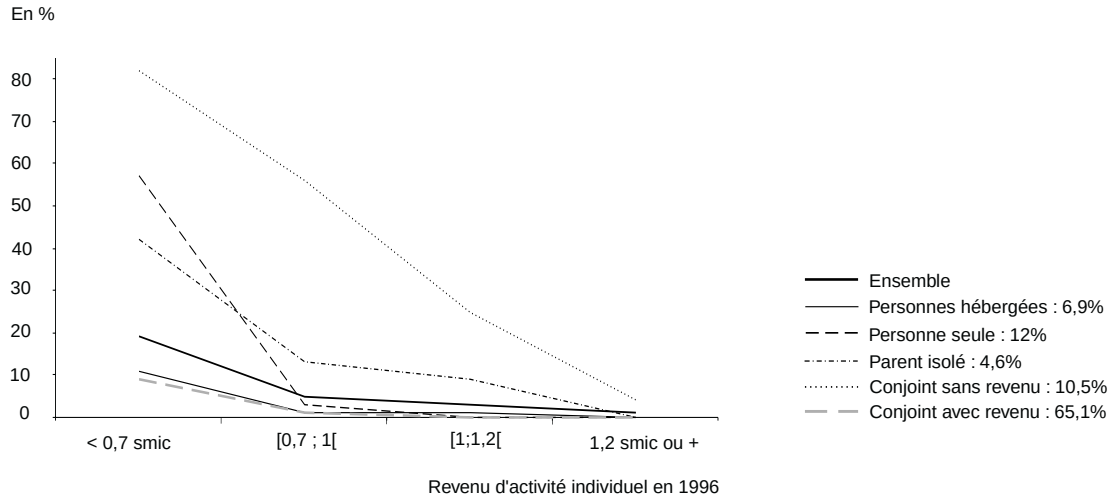

Lecture : 10,5 % des travailleurs (pauvres ou non) appartiennent à un couple, et leur conjoint n'apporte pas de revenu d'activité. Les travailleurs vivant avec d'autres personnes sans lien de parenté ne sont pas représentés en raison de la faiblesse de leurs effectifs (0,9 % de l'ensemble). Les personnes hébergées comprennent les jeunes qui vivent chez leurs parents, ainsi que les autres personnes hébergées dans le ménage.
Champ : personnes de 17 ans ou plus salariées sur toute la période d'avril 1996 à mars1997 (c'est-à-dire hors indépendants ou inactifs une partie de l'année).
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux 1996.

des ressources individuelles (revenu d'activité individuelle inférieur à 70 % du Smic) que sur celui de la configuration familiale (appartenance à une famille nombreuse). Les plus en difficulté sont les travailleurs qui gagnent le moins et vivent, soit seuls, soit dans une famille de petite taille dont ils sont les seuls apporteurs de ressources (leur taux de pauvreté s'élève à environ 60 %). Enfin, bien que peu menacés sur le plan individuel (ils gagnent plus du Smic), près de 20 % des travailleurs pauvres sont, pour la plupart, les seuls apporteurs de ressources de leur famille, ou bien ils vivent dans une très grande famille (cf. graphique III et tableau 6).

Graphique III
Travailleurs pauvres selon deux facteurs de pauvreté : facteur individuel et facteur familial

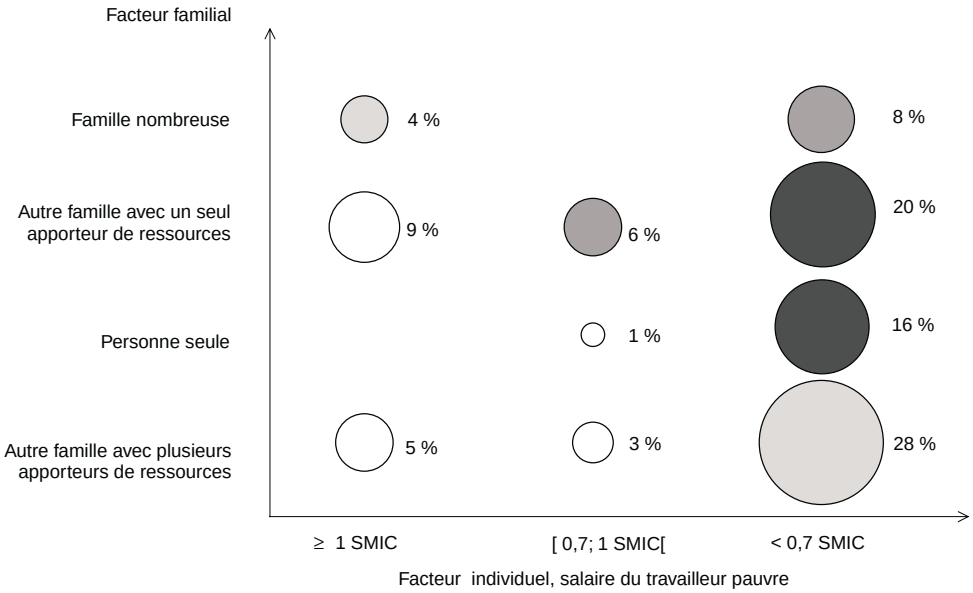

Lecture : les cercles sont proportionnels à la part des travailleurs pauvres dans chacune des configurations (cette part figure à côté du cercle). Le cercle est d'autant plus foncé que le taux de pauvreté est élevé (moins de 5 % pour le blanc, 11% pour le gris clair, 30 % pour le gris foncé et de l'ordre de 60 % pour le noir). Une famille nombreuse est un ménage d'au moins trois uc.
Champ : actifs d'avril 1996 à mars 1997 salariés au moins un mois (c'est-à-dire hors indépendants toute l'année ou personnes inactives une partie de l'année).
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

Tableau 9
Ménages de travailleurs pauvres selon l'itinéraire professionnel et le niveau de vie

Itinéraire professionnel	Effectif	Répartition (en %)	Part de ménages comportant plus d'un travailleur (en %)	Niveau de vie moyen (en F/uc/mois)	Ecart au seuil de pauvreté par travailleur (en F/ mois)	Quartiles des niveau de vie (Q1 et Q3) (en F/uc/mois)
1. Indépendant(s) toute l'année	257 000	26	50	2 400	1 400	2 000 ; 3 000
2a. Salarié(s) CDI 12 mois, à temps complet en mars 1997	238 000	25	34	2 800	1 100	2 400 ; 3 300
2b. Salarié(s) CDI 12 mois, à temps partiel en mars 1997	64 000	7	24	2 800	1 000	2 600 ; 3 200
2c. Autre(s) salarié(s) toute l'année	103 000	11	26	2 900	1 000	2 600 ; 3 400
3. Emploi (dominante) et chômage	128 000	13	14	2 800	1 200	2 500 ; 3 200
4. Chômage (dominante) et emploi	124 000	13	11	2 800	1 200	2 500 ; 3 200
5. Parcours avec périodes d'inactivité	48 000	5	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ensemble	962 000	100	30	2 700	1 100	2 300 ; 3 200

1. L'écart au seuil de pauvreté de 3 500 F/mois/uc est évalué en francs par mois par travailleur (et non par ménage).

Lecture : les ménages sont classés selon le parcours professionnel des travailleurs pauvres qui y vivent. Quand plusieurs travailleurs pauvres vivent dans un même ménage, le parcours retenu est le plus stable vis à vis de l'emploi. C'est à dire que le parcours i de la typologie individuelle (cf. tableau 1) domine le parcours i+1. Le parcours 2a domine le parcours 2b. Les statistiques de la catégorie de ménages 2b reposent sur des effectifs restreints, il faut donc les interpréter avec prudence.
Champ : ménages pauvres comptant au moins un individu de 17 ans ou plus actif au moins six mois entre avril 1996 et mars 1997 et ayant occupé un emploi au moins un mois au cours de cette période.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

Les prestations sociales représentent plus du tiers du revenu des ménages de travailleurs pauvres

Le niveau de vie d'un travailleur sera assimilé à celui du ménage auquel il appartient. De plus, un ménage peut compter plusieurs travailleurs. Aussi, pour éviter les doubles comptes, on analyse la composition des revenus au niveau du ménage. On s'intéresse donc ici aux ménages qui comptent au moins un travailleur. Les ménages sont classés selon le parcours professionnel des travailleurs qui y vivent. Quand il y a plusieurs travailleurs dans le ménage, le parcours retenu est celui de l'emploi le plus stable : indépendant toute l'année, salarié sous CDI toute l'année et à temps complet en mars, autre salarié... (cf. *supra*). Les commentaires se limiteront aux ménages de salariés.

Les ménages de salarié(s) pauvre(s) ont un niveau de vie moyen de 2 800 F/mois/uc (cf. tableau 9)

Tableau 10
Composantes du niveau de vie annuel moyen des ménages de travailleurs selon leur itinéraire professionnel

Composantes du niveau de vie / Itinéraire professionnel	Revenu d'activité par uc (1)	Indemnité de chômage par uc (2)	Pension alimentaire ou de retraite par uc (3)	Revenu du patrimoine déclaré par uc (4)	Prestations sociales par uc (5)	Impôts directs (IRPP + TH) par uc (6)	Niveau de vie (1+2+3+4+5+6)	Détenteur de prestations sociales (en %)	Part payant l'impôt sur le revenu (en %)	Nombre de ménages (en milliers)
Niveau de vie ≤3 500 F/mois/ uc										
1. Indépendant toute l'année	17 500	500	2 000	1 000	9 000	- 1 500	29 000	68	6	257
2a. CDI toute l'année à temps complet	22 500	1 000	500	-	12 000	- 1 000	35 000	83	4	238
2b. CDI toute l'année à temps partiel	20 500	2 500	2 000	-	10 000	- 1 000	34 000	75	3	64
2c. Autre salarié toute l'année	18 500	3 000	1 500	500	12 000	- 1 000	34 500	87	-	103
3. Dominante emploi sans inactivité	12 000	5 000	1 500	500	15 500	- 1 000	33 500	96	2	128
4. Dominante chômage sans inactivité	5 500	8 000	2 000	500	17 500	- 500	33 000	91	2	124
5. Parcours avec des périodes d'inactivité	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	48
Ensemble	16 500	3 000	1 500	500	12 000	- 1 000	32 500	82	3	962
Niveau de vie > 3 500 F/mois/ uc										
1. Indépendant toute l'année	124 000	1 500	4 500	9 000	4 000	- 20 000	123 500	44	77	1 739
2a. CDI toute l'année à temps complet	104 000	2 000	3 000	1 500	4 500	- 9 500	105 500	45	75	10 320
2b. CDI toute l'année à temps partiel	61 000	5 000	17 000	2 500	6 000	- 10 000	81 500	52	52	662
2c. Autre salarié toute l'année	63 000	4 500	5 000	500	6 500	- 4 000	75 500	50	47	519
3. Dominante emploi sans inactivité	44 500	12 500	9 000	500	10 000	- 3 500	73 500	67	39	554
4. Dominante chômage sans inactivité	20 000	23 500	11 000	1 000	13 500	- 2 000	66 500	77	26	270
5. Parcours avec des périodes d'inactivité	60 000	6 000	27 500	12 000	5 500	- 12 000	99 500	39	60	163
Ensemble	98 500	3 000	4 500	2 500	5 000	- 10 000	103 500	47	70	14 227

Lecture : le seuil de pauvreté de 3 500 F/uc/mois correspond à la demi-médiane des niveaux de vie (cf.encadré 1, pour le seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie). Les ménages sont classés selon le parcours professionnel des travailleurs pauvres qui y vivent. Quand plusieurs travailleurs pauvres vivent dans un même ménage, le parcours retenu est le plus stable vis à vis de l'emploi. C'est- à- dire que le parcours i de la typologie individuelle (cf. tableau 1) domine le parcours i+1. Le parcours 2a domine le parcours 2b, qui domine le parcours 2c. Les statistiques de la catégorie de ménages pauvres 2b reposent sur des effectifs restreints, il faut donc les interpréter avec prudence.
Champ : ménages comptant au moins un individu de 17 ans ou plus actif au moins six mois entre avril 1996 et mars 1997 et ayant occupé un emploi au moins un mois au cours de cette période.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

(11). L'écart moyen au seuil de pauvreté s'élève donc à 700 F/mois/uc, c'est à dire 1 100 F par travailleur pauvre compte tenu des charges de famille. La moyenne des niveaux de vie est identique pour toutes les catégories de parcours professionnels. Mais il est vraisemblable que le niveau de pauvreté non monétaire diffère entre les ménages de salariés sous CDI depuis plus d'un an, et les ménages de salariés ayant connu le chômage (Hourriez et Legris, 1997).

En ce qui concerne les ménages comportant un travailleur pauvre, l'ensemble des travailleurs contribuent pour 60 % au niveau de vie de leur ménage par leurs revenus d'activité : 50 % par les salaires, 10 % par les indemnités de chômage (12). Le niveau de vie est pour le reste constitué essentiellement par les prestations sociales (37 %). En effet, les revenus du patrimoine et les pensions (alimentaires ou de retraite) représentent en moyenne un apport marginal, comme c'est le cas d'ailleurs pour les ménages de travailleurs non pauvres (cf tableau 10).

Dans le cas des ménages non pauvres, la contribution des revenus d'activité est bien sûr plus

11. Les pauvres de 17 à 65 ans non travailleurs ont en moyenne le même niveau de vie.
12. Les indemnités de chômage, y compris l'allocation de solidarité spécifique, sont déclarées au fisc avec les salaires. Le partage entre salaires et indemnités de chômage a été effectué par l'Insee (Division Études sociales) d'après le calendrier d'activité.

Graphique IV
Composantes du niveau de vie des ménages de travailleurs

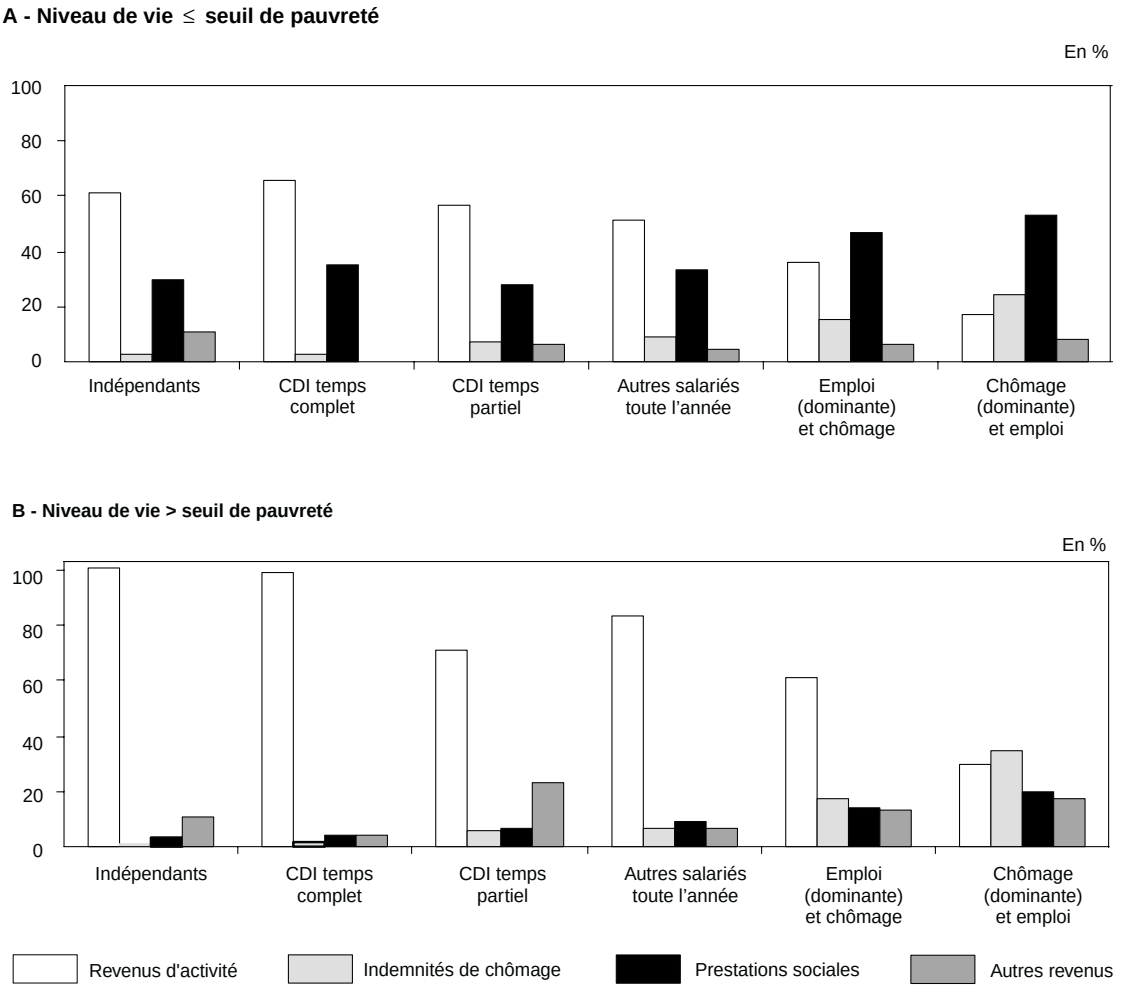

Lecture : on a représenté la part des différents revenus par unité de consommation. Les ménages sont classés selon le parcours professionnel des travailleurs pauvres qui y vivent. Quand plusieurs travailleurs pauvres vivent dans un même ménage, le parcours retenu est le plus stable vis à vis de l'emploi. C'est à dire que le parcours i de la typologie individuelle (cf. tableau 2) « domine » le parcours i+1. Le parcours 2a (salarié sous CDI toute l'année à temps complet en mars 1997) domine le parcours 2b (autre salarié en emploi toute l'année).La somme des différentes composantes n'est pas égale à 100, car la part (négative) des impôts n'est pas représentée.
Champ : ménages comptant au moins une personne active sur toute la période avril 1996 - mars 1997 et en emploi au moins un mois.
Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux *1996.*

forte : 98 % dont 3 % d'indemnités chômage, mais ils payent des impôts (10 % du niveau de vie en moyenne). Les revenus sociaux sont peu importants (5 %).

Qu'il s'agisse de ménages pauvres ou de ménages non pauvres, la part des revenus d'activité au sens strict décroît avec le caractère plus ou moins instable de l'emploi, alors que c'est l'inverse pour les indemnités de chômage et pour les prestations sociales. Ainsi dans le cas des ménages pauvres qui comptent au moins un salarié en emploi stable (CDI depuis au moins un an et à temps plein en mars 1997), le niveau de vie résulte pour les deux tiers des salaires, pour 3 % d'indemnités chômage et pour un tiers des prestations sociales. À l'opposé, pour les ménages pauvres de travailleurs au chômage au moins six mois dans l'année, la part des indemnités de chômage est plus élevée que celle des salaires et les prestations sociales contribuent pour plus de la moitié au niveau de vie (cf. graphique IV). Plus de 80 % des ménages pauvres de travailleurs perçoivent des prestations sociales, contre moins de la moitié des non pauvres (cf. tableau 10). □

Les auteurs remercient Michel Dollé, Michel Glaude et Jean-Michel Hourriez pour leurs conseils et leur lecture critique d'une première version du texte.

BIBLIOGRAPHIE

Bloch L. et Estrade M.A. (1999), « Les formes particulières d'emploi en France : un marchepied vers les emplois stables ? », *France Portrait Social*, édition 1998-1999.

***Bureau of Labor Statistics* (1997),** *A Profile of the Working Poor, 1996*, report 918.

Concialdi P. et Ponthieux S. (1999), « Les bas salaires depuis le début des années 80 », *Données sociales*, Insee, pp. 162-168.

Concialdi P. et Ponthieux S. (2000), « Salariés à "bas salaire" et travailleurs pauvres : une comparaison France - États-Unis », *Premières Synthèses* n° 02.1, Dares.

Deutsch J., Flückiger Y. et Silber J. (1999), « La population des "bas salaires" et des "working poor" en Suisse », in *Comprendre la pauvreté pour mieux la combattre*, Office fédéral de la statistique, pp. 247-275.

Galtier B. (1999), « Les temps partiels : entre emplois choisis et emplois "faute de mieux" », *Économie et statistique*, n° 321-322, pp. 57-77.

Guillaume S. (1999), « Les exploitations agricoles à faibles revenus persistants », *Économie et statistique*, n° 329-330, pp. 147-164.

Hourriez J.-M. et Legris B. (1997), « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats », *Économie et statistique*, n° 308-309-310, pp. 35-63.

Hourriez J.-M. (2000), *Les statistiques sur les travailleurs pauvres*, communication au colloque sur les « Working Poor » (Cerc, Insee, Université d'Évry) (9 mai).

Insee (1998), « Niveau de vie des familles : le rôle des transferts », *Synthèses n° 19, Revenus et Patrimoine des ménages*, Insee, pp. 53-66.

Insee (2000), « La pauvreté monétaire », *Synthèses, Revenus et Patrimoine des ménages*, à paraître.

Klein et Rones (1989), « A profile of the working poor », *Monthly Labor Review*, octobre.

LES TRAVAILLEURS PAUVRES EN EUROPE*

Le panel communautaire de ménages, qui fournit pour les pays de l'Union européenne une information harmonisée, permet de comparer la France à d'autres pays membres (1). La comparaison porte ici sur le taux de pauvreté des actifs et sur la composition, du point de vue de l'intensité du lien à l'emploi, de la population des actifs pauvres (2).

En général, parmi les actifs, le risque de pauvreté est d'autant plus faible que l'intensité d'emploi est forte. Dans l'ensemble des pays étudiés, c'est pour les personnes ayant passé toute l'année en emploi que les taux de pauvreté sont les plus faibles (partout inférieurs au taux de pauvreté moyen du pays (3)). À l'inverse, les actifs n'ayant jamais occupé d'emploi au cours de l'année ont les taux de pauvreté les plus élevés, d'ailleurs supérieurs à ceux observés pour les inactifs (cf. tableau). Si l'on se restreint aux actifs ayant occupé un emploi pendant au moins un mois, le contraste est en général assez marqué entre ceux qui ont occupé un emploi en continu, et les autres (ceux qui ont connu des périodes d'alternance entre emploi et chômage, ou entre inactivité et présence sur le marché du travail).

Graphique A
Taux de pauvreté

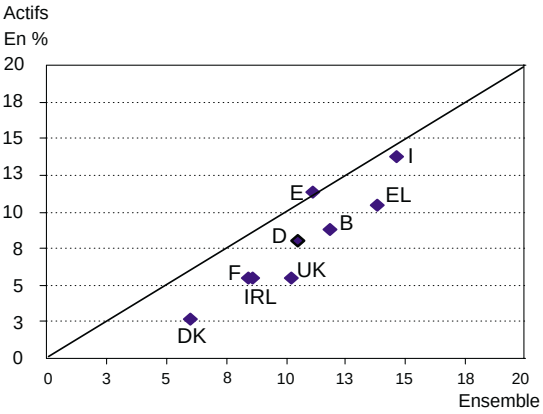

Lecture : pour la signification en clair des abréviations désignant les pays, on se reportera à la note 1.
Champ : individus de 17 ans et plus.
Source : Eurostat, panel communautaire de ménages : calendrier d'activité et de revenus de 1995.

Parmi les pays étudiés, c'est au Danemark que le taux de pauvreté de l'ensemble des actifs est le plus bas (2,7 % en 1995). En France, il est relativement faible (5,5 %), et du même ordre qu'au Royaume-Uni et en Irlande. C'est dans les pays du Sud qu'il est le plus élevé (de l'ordre de 10 %). L'Allemagne et la Belgique se situent entre ces deux groupes, avec des taux de l'ordre de 8 %.

Ce classement coïncide toutefois pour une bonne part avec celui que l'on obtient à partir des taux de pauvreté moyens (relatifs à l'ensemble de la population) (cf. graphique A).

On a calculé un indicateur de pauvreté relatif de chaque catégorie d'actifs : le rapport du taux de pauvreté de la catégorie concernée au taux de pauvreté moyen. Il permet de comparer, d'un pays à l'autre, la position de chaque catégorie par rapport à l'ensemble de la population, au regard du phénomène étudié. Ainsi, l'indicateur relatif des actifs ayant occupé un emploi sans interruption est partout inférieur à celui de l'ensemble des actifs. En revanche, dans le cas des personnes ayant connu des alternances entre emploi et chômage, ou entre activité et inactivité, l'indicateur relatif est presque partout supérieur à un (exception faite de l'Allemagne et de l'Irlande) : cela indique que le taux de pauvreté de cette catégorie est supérieur à la moyenne. Enfin, être sans emploi s'accompagne dans tous les pays d'un risque de pauvreté plus marqué : les actifs dans une telle situation toute l'année connaissent des taux de pauvreté de une fois et demi

1. Seuls les pays participant au panel communautaire pour lesquels on dispose d'un nombre suffisant d'observations ont été pris en compte ici, soit : Allemagne (D), Danemark (DK), Belgique (B), France (F), Royaume-Uni (UK), Irlande (IRL), Italie (I), Grèce (EL) et Espagne (E). Toutefois, dans certains cas, la taille des échantillons n'a pas permis de détailler la catégorie alternances; ils sont indiqués par « ns ». Les données utilisées sont celles de la vague 3, collectées en 1996 ; elles correspondent aux calendriers d'activité et aux revenus de l'année précédente.
2. Comme dans le reste de cet article, les actifs pauvres sont définis comme les personnes qui ont été présentes sur le marché du travail (en emploi ou à la recherche d'un emploi) au moins la moitié de l'année, et qui vivent dans un ménage pauvre.
3. Evalués pour la population âgée de 17 ans et plus.

Taux de pauvreté selon l'intensité d'emploi sur une période d'un an (1995)

En %

	D	DK	B	F	UK	IRL	I	EL	E
Actifs au moins six mois	**8,0**	**2,7**	**8,8**	**5,5**	**5,5**	**5,5**	**13,7**	**10,5**	**11,4**
Emploi au moins un mois,	6,6	2,6	6,6	4,2	4,2	3,3	9,5	9,5	7,7
dont :									
Emploi toute l'année	*6,4*	*1,8*	*6,5*	*2,7*	*2,8*	*2,7*	*8,5*	*8,9*	*6,3*
Alternance emploi/chômage ou activité/inactivité	*8,9*	*7,1*	*ns*	*13,9*	*14,9*	*7,3*	*20,0*	*14,4*	*13,2*
Jamais d'emploi	30,9	ns	22,9	26,0	33,6	21,6	39,5	21,5	30,7
Inactifs ou actifs moins de 6 mois	**13,2**	**11,2**	**14,8**	**12,1**	**16,3**	**11,8**	**15,2**	**17,3**	**10,9**
Ensemble	**10,5**	**6,0**	**11,8**	**8,4**	**10,2**	**8,6**	**14,6**	**13,8**	**11,1**

Lecture : pour la signification en clair des abréviations désignant les pays, on se reportera à la note 1.
Champ : individus de 17 ans et plus.
Source : Eurostat, panel communautaire de ménages : calendrier d'activité et de revenus de 1995.

Graphique B
Taux de pauvreté relatif des actifs par rapport au taux de pauvreté moyen

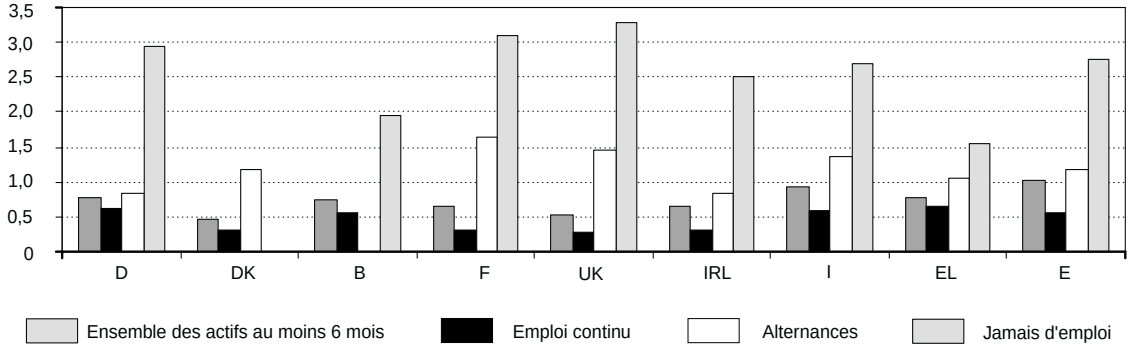

Lecture : pour la définition du taux de pauvreté relatif de chaque catégorie, on se reportera au texte. Une valeur supérieure à un indique que la catégorie concernée est davantage touchée par la pauvreté que la moyenne de la population. Pour le Danemark et la Belgique, les catégories non significatives ne figurent pas.
Champ : individus âgés de 17 ans et plus, ayant participé au marché du travail au moins six mois.
Source : Eurostat, panel communautaire de ménages : calendrier d'activité et de revenus de 1995.

Graphique C
Composition de la population des actifs pauvres

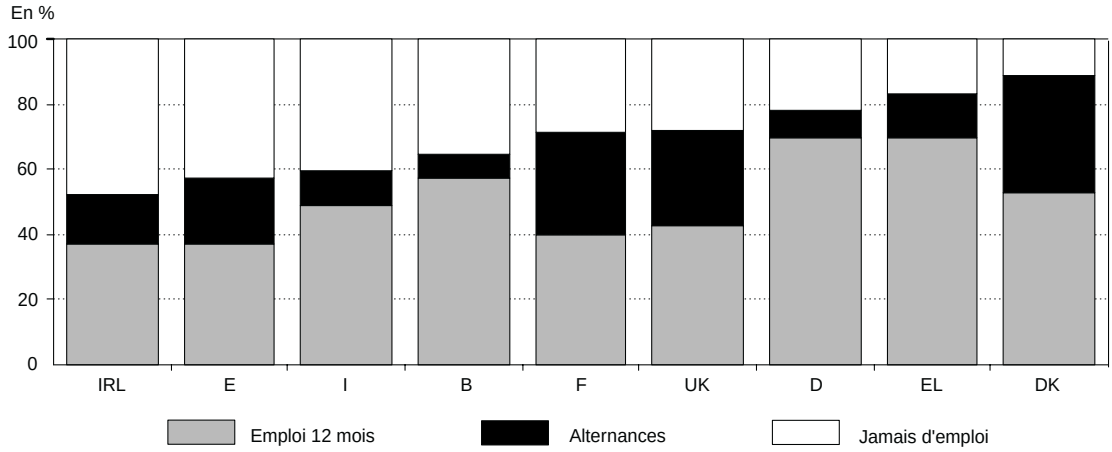

Champ: individus âgés de 17 ans et plus, ayant participé au marché du travail au moins six mois.
Source : Eurostat, panel communautaire de ménages : calendrier d'activité et de revenus de 1995.

environ (Grèce) à plus de trois fois (Royaume-Uni) plus élevés que les taux moyens (cf. Graphique B).

La répartition des actifs pauvres entre ces trois catégories varie sensiblement d'un pays à l'autre (cf. graphique C). Ainsi, si la part des « travailleurs » (4) est partout majoritaire, des différences sensibles apparaissent puisque leur proportion s'étage d'un minimum de 52 % (Irlande) à un maximum de 89 % (Danemark). Parmi les travailleurs pauvres, c'est en Allemagne et en Grèce que la proportion de ceux ayant occupé continûment un emploi est la plus élevée (de l'ordre de 70 %). En Irlande, en Espagne, en France et au Royaume-Uni, elle est inférieure à 50 %. Enfin, plus d'un quart des actifs pauvres se trouvent dans des situations d'alternances (emploi et chômage, avec ou sans inactivité) au Danemark (36 %), puis en France (31 %) et au Royaume-Uni (29 %), cette proportion étant nettement inférieure dans les autres pays.

4. Au sens utilisé dans le reste de l'article, c'est-à-dire hors chômeurs de longue durée notamment.

** Cette annexe a été rédigée par Sophie Ponthieux, de la division Conditions de vie des ménages de l'Insee.*